



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards

**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**

**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ Ce lac est situé à Saint-Colomban, à 2 432 mètres d'altitude.

**Le lac du Sembuis, dans la combe de la Croix**

## SAISON ESTIVALE

## Calendrier des manifestations

Toujours sans conseil d'administration (*lire ci-contre*), la Maison du tourisme a reconduit cet été les animations habituelles qui ont débuté le 3 juin par l'arrivée de la 4<sup>e</sup> et dernière étape du 9<sup>e</sup> Tour cycliste des pays de Savoie qui se courrait entre Saint-Jean-de-Maurienne et le sommet du col du Glandon. On retiendra que c'est Daniel Martin, sociétaire du Vélo club de La Pomme (Marseille) dont le directeur sportif est Frédéric Rostaing (Valmaure), qui a remporté l'étape et l'épreuve.

Samedi 16 juin, la fête de la musique s'est déroulée dans l'église de Saint-Alban (*lire page 3*). Enfin le 23 et 24 juin s'est déroulé le 7<sup>e</sup> rallye équestre du Glandon qui a permis à 15 cavaliers de découvrir à cheval la vallée des Villards et ses hameaux. Avec le samedi après-midi concours de pétanque et barbecue, puis soirée country (qui s'est terminée à 1 heure du matin) en présence d'une cinquantaine de personnes, et le dimanche randonnée avec repas pris à la salle du bâtiment d'accueil de La Pierre.

Mais la saison ne démarra vraiment que la 14 juillet avec une journée consacrée au vélo. Enfin, à noter que cette année, la 8<sup>e</sup> édition de Festivillards est programmée sur une semaine, du 22 au 28 juillet (*lire ci-dessous*).

## JUILLET

- Samedi 7 juillet** : passage de la Marmotte (épreuve cyclosportive), entre 8 h 30 et 11 h 30.

- Samedi 14 juillet** : journée vélo organisée par la Maison du tourisme avec, à midi, barbecue au plan d'eau suivi d'une initiation au trial par Bruno Janin (ex-champion du monde de la spécialité). Vers 17 heures, montée en peloton entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban (le Chef-Lieu) puis, en soirée : spectacle VVT trial avec Bruno Janin, feu d'artifice et bal populaire à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

- Lundi 16 juillet** : début d'un stage d'artificier de 5 jours réservé aux enfants et aux adolescents à partir de 10 ans, de 10 heures à midi. Assuré par un artificier professionnel, le stage se conclura par un feu d'artifice réalisé et tiré par les enfants (renseignements et inscriptions à la Maison du tourisme).

- Vendredi 20 juillet** : conférence de Yannick Grand intitulée « Le personnage de saint Colombe », à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (organisée par l'association Patrimoine et culture).

- Dimanche 22 juillet** : 11<sup>e</sup> édition de la course pédestre la Villarinche (15 km, départ à 9 heures du Chef-Lieu).

- Mardi 24 juillet** : ouverture du télésiège de l'Ormet, de 9 heures à midi.

- Vendredi 27 juillet** : visite des hameaux (patrimoine religieux, chambres de bois) avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim). Départ en minibus, à 9 h 30 devant la Maison du tourisme.

- Lundi 30 juillet** : ouverture du télésiège de l'Ormet, de 9 heures à midi.

## AOÛT

- Vendredi 3 août** : conférence de l'abbé François Bollon intitulée « Visages de la montagne alpine, formes insolites », à 20 h 30 à la salle des fêtes (organisée par l'association Patrimoine et culture).

- Samedi 4 août** : concours de pétanque (doublette) de la société de chasse de Saint-Colomban (10 heures à l'aire du plan d'eau, repas sur place).

- Dimanche 5 août** : brocante et vide-grenier organisés par l'association Vivre aux Villards (Premier-Villard).

- Dimanche 5 août** : fête du pain organisée devant le four banal du Pied des Voûtes par l'association des Villarins et amis des Villards.

## SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFOURY  
Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -  
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margériaz à 73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

- Dimanche 5 août** : début des 34<sup>e</sup> Six jours de pétanque de Saint-Colomban organisés par l'association ABA (jusqu'au 11 août, place du Chef-Lieu ou plan d'eau du Clos).

- Mardi 7 août** : ouverture du télésiège de l'Ormet, de 9 heures à midi.

- Mercredi 8 août** : concours de coinche organisé par l'association ABA, à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

- Jeudi 9 août** : visite des hameaux (patrimoine religieux, chambres de bois) avec la Facim. Départ en minibus, à 9 h 30 devant la Maison du tourisme.

- Vendredi 10 août** : après-midi modélisme au plan d'eau du Clos. Feux de Bengale en soirée.

- Vendredi 10 août** : « Les contes de Zian des montagnes », spectacle proposé par l'association Patrimoine et culture à 20 h 30 à la salle des fêtes.

- Samedi 11 août** : ouverture de l'exposition des artistes villarins au bâtiment d'accueil de La Pierre (jusqu'au 15 août).

- Samedi 11 août** : remise des prix des Six jours de pétanque suivie d'une soirée dansante (salle des fêtes).

- Lundi 13 août** : concours de pétanque (triplette) en nocturne (repas sur place).

- Lundi 13 août** : début d'un stage d'artificier de 5 jours réservé aux enfants et aux adolescents à partir de 10 ans, de 10 heures à midi. Assuré par un artificier professionnel, le stage se conclura par un feu d'artifice réalisé et tiré par les enfants (renseignements et inscriptions à la Maison du tourisme).

- Mardi 14 août** : ouverture du télésiège de l'Ormet, de 9 heures à midi.

- Mercredi 15 août** : fête du pays avec défilé des costumes (hommes, femmes et enfants), messe à 10 h 30, puis partage du pain bénit sur le parvis de l'église ; apéritif municipal ; kermesse l'après-midi avec de nombreux jeux en bois et spectacle de vélo acrobatique ; puis feu d'artifice et bal en soirée à la salle des fêtes de Saint-Colomban.

- Vendredi 17 août** : conférence de M. Laslaz intitulée « La Meije, un haut lieu alpin », à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (organisée par l'association Patrimoine et culture).

- Samedi 18 août** : soirée dansante proposée par l'association ABA (à 21 heures à la salle des fêtes).

Le club enfants les Galapias sera ouvert, en juillet et en août, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h 30 à 18 heures, et les mercredis de 9 heures à 18 heures.

Bruno Bordier assurera la direction de l'équipe d'encadrement qui comprendra Solenne Clavel (animatrice BAFA) et, en juillet, Esther Brazillier et Matthieu Léon (stagiaires BAFA). En août, deux autres stagiaires prendront la relève.

## MAISON DU TOURISME

## A la recherche d'un conseil d'administration

Depuis le 4 avril la Maison du tourisme n'a plus de conseil d'administration (CA), et donc plus de président, le mandat de 3 ans de ses membres ayant pris fin à cette date. Ceux-ci étaient au nombre de 7 : Norbert Combet (président), Noëlle Noël et Maurice Bouchet-Flochet (vice-présidents), Catherine Blanloelil, Simone Bozon, Delphine Ferroud (représentant la commune de Saint-Colomban) et Nicolas Revol (représentant la commune de Saint-Alban).

Pour constituer un nouveau conseil d'administration, un appel à candidatures a été lancé il y plusieurs mois par voie d'affiches.

Mais le 31 mars, lors de la dernière réunion du CA, seules 4 personnes sur les 6 prévues statutairement s'étaient portées candidates : Maurice Bouchet-Flochet, Simone Bozon et Noëlle Noël, anciens membres souhaitant siéger de nouveau, et Colette Bouchet-Flochet, un groupe de 4 bientôt réduit à 3 après le retrait de Maurice Bouchet-Flochet. Dans la lettre motivant sa décision (7 avril 2007), ce dernier indique qu'il n'a pas apprécié la tournure prise par la discussion lors de cette réunion, « *surpris par l'agressivité* » de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes – organisme de tutelle de la Maison du tourisme –, et qu'il refuse son « *réquisitoire sur l'état d'esprit des Villarins* » à propos de la faiblesse du bénévolat dans la vallée des Villards. Précisant pour conclure : « *S'il n'y a plus de fraternité entre nous, l'exemple vient peut-être d'en haut* ».

Selon M. Louadoudi, un accord tacite – qui n'est pas prévu par les statuts – permettrait aux membres encore en « activité » (Noëlle Noël, Simone Bozon et les deux représentants des communes) d'assurer un intérim sous la « présidence » de Noëlle Noël (l'un des deux vice-présidents) pour gérer les affaires courantes.

Cette situation n'est pas sans poser des problèmes.

Ainsi le budget 2007 qui, préparé par le CA (décembre 2006) et présenté au conseil de la communauté de communes (le 13 avril dernier) comme le prévoit les statuts, n'a toujours pas été voté par le CA. Certes ce dernier en avait approuvé un projet le 16 décembre dernier et peut-être considère-t-on que cela vaut approbation après l'octroi par la communauté de communes de la subvention demandée (180 000 euros).

Ainsi également la question de l'anima-

tion, posée au conseil d'administration par M. Chassagne, directeur de la Maison du tourisme, le 31 mars dernier : « *Avec trois personnes à la Maison du tourisme, il est impossible de réaliser des grands événements sans l'appui et la présence de tous les membres du CA et d'un certain nombre de bénévoles* ». Précisant : « *Les membres du CA devraient être plus présents sur les événements qu'ils ont validés* ». Mais plus important : « *Quelle est la politique globale du CA pour le développement touristique de la Maison du tourisme et de la montagne de la vallée des Villards ?* ».

Le 31 mars, le conseil d'administration est revenu sur le bilan des animations de l'hiver 2006-2007 et notamment sur la Sybelles-Villarinche (épreuve de ski de montagne) qui présente un déficit de 1 700 euros malgré la participation de 135 coureurs. Une subvention est attendue de Sybelles Promotion qui reste toutefois hypothétique car cet organisme aurait décidé de réduire ses participations. Concernant le manque de neige et la difficulté à organiser un parcours de repli, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, a proposé d'étudier un parcours sur Saint-Alban. Le club alpin français de Maurienne devrait se rapprocher de Michel Donda pour définir ce parcours.

Concernant la gestion des gîtes communaux, il a été convenu de mieux faire respecter les contrats par les touristes, notamment les heures d'arrivée et de départ. Il faudrait également revenir aux inventaires contradictoires pour standardiser le matériel contenu dans les gîtes. Enfin, des dates vont être mises en place pour permettre à tout le monde de pouvoir réserver les gîtes de la commune. « *Une habitude avait été prise depuis des années : les mêmes clients louaient les gîtes d'une année sur l'autre et ce depuis quelquefois plus de 30 ans. Il faut essayer de renouveler une partie de la clientèle en recherchant une clientèle plus jeune donc plus consommatrice* ».

Concernant le personnel, le CA a convenu qu'une « prime au mérite pouvait être envisagée pour le personnel de la Maison du tourisme. Il a été demandé au directeur et au président de faire le bilan des missions menées par le personnel pour motiver cette prime de fin d'année ».

[Source : compte rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison du tourisme (31 mars 2007).]

## FESTIVILLARDS

La 8<sup>e</sup> édition de Festivillards présente des groupes aux univers musicaux très différents : jazz, gospel, rock, refrains tziganes et musique symphonique, avec :

- dimanche 22 juillet** : soul, gospel et négro spiritual (21 heures, église de Saint-Alban) ;

- lundi 23 juillet** : jazz traditionnel avec le New Parade Jazz Band (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban) ;

- mardi 24 juillet** : spectacle pour enfants avec des contes accompagnés par Crèvecœur, orgue de barbariste (15 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban) ;

- mercredi 25 juillet** : spectacle humoristique et musical avec La Cerise sur le

piano durant lequel deux pianistes virtuoses rivalisent de facéties (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban) ;

- jeudi 26 juillet** : jazz manouche avec Les pommes de ma douche, un groupe de cinq musiciens qui se lancent sur la route du swing (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban) ;

- vendredi 27 juillet** : concert rock avec le groupe Les autres (21 heures, salle des fêtes de Saint-Colomban) ;

- samedi 28 juillet** : concert avec l'orchestre symphonique des jeunes de Belgorod qui interpréteront *Dans les steppes de l'Asie centrale* de Borodine (21 heures, église de Saint-Colomban). Ce concert est au programme des 17<sup>e</sup> fêtes musicales de Savoie.



## CHIANALE FILS

Butane - Propane - Camping-gaz  
655, avenue de la Gare  
73130 St-Etienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84



## GERLAND Routes

St-Jean-de-Maurienne  
Tél. 04 79 59 81 03  
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

**MARCHÉ AUX FLEURS****Un succès qui ne se dément pas**

C'est en attirant toujours autant de clients (environ 250) que s'est déroulé le 19 mai, sur la place du Tilleul, à Saint Colombe, le marché aux fleurs organisé comme l'an passé avec l'appui de l'association Station fleurie, Saint-Colombe, col du Glandon par le lycée horticole du Bocage (Chambéry). On y trouvait des fleurs, des plantes, mais aussi des plants potagers, des engrangements et du terreau, le tout de bonne qualité et à moindre coût.

Les lauréats des concours villarins du fleurissement, titulaires de bons d'achats et les clients habituels pouvaient choisir entre plus d'un millier de produits présentés sur quelque 18 chariots, ce qui représentait un camion de 13 tonnes complet qui s'en est retourné presque à vide puisque plus de 80 % des produits proposés ont été vendus !

Cette vente a été suivie, dans les deux communes, par une « corvée » pour fleurir les hameaux réalisée, comme chaque année, par des bénévoles.

A Saint-Alban ce fut le 9 juin avec le concours de Amandine Favre-Bonté, qui s'occupe du fleurissement communal, et de Emmanuel Bellot-Mauroz, l'employé communal.

A Saint-Colombe ils étaient 11, le 6 juin, pour cette opération de mise en place des totems et autres bacs à l'issue de laquelle les bénévoles (et leurs conjoints) ont été invités par Maurice Bouchet-Flochet, président de l'association Station fleurie, à prendre chez lui aux Roches un repas (préparé par Gilbert Pautasso), les invités ayant



■ Un rendez-vous prisé.

apportés salades et desserts.

Tous les hameaux ont été fleuris ce qui représente plus de 2 000 plants (des géraniums pour faciliter l'arrosoage) mis dans les marmites près des panneaux d'affichage et des abris poussiéreux, et dans des jardinières semblables à celles qui décorent le mur du cimetière. Les massifs ont été fleuris par Chantal Bellot-Mauroz qui a été recrutée par la mairie de Saint-Colombe pour s'occuper du fleurissement communal.

Cette saison l'association Station fleurie a eu la (mauvaise) surprise de ne pas pouvoir fleurir la Maison du tourisme pour des raisons de ré-agencement suite aux travaux. Mais probablement aussi, selon les responsables de l'association, par manque de volonté et d'intérêt de la part de la communauté de commune.

Quoi qu'il en soit – et le succès de ce marché de printemps en témoigne – la vallée devrait être encore bien fleurie cette année et figurer encore aux palmarès de nombreux concours (Arvan-Villards et département) démontrant par là même que les prix reçus ces dernières années dans la vallée (catégorie communes de montagne) n'étaient pas usurpés.

Face à cet engouement villarin pour le fleurissement, il se pourrait que pour la Toussaint, le lycée horticole du Bocage fournit des commandes des chrysanthèmes aux personnes intéressées. Les modalités exactes seront connues ultérieurement.

Christophe Mayoux

**SAINT-ALBAN****Palmarès 2006 du concours du fleurissement**

Le palmarès du concours 2006 du fleurissement organisé par l'association Saint-Alban en fleurs n'a été rendu public qu'au printemps dernier.

**CATÉGORIE 1**

- Propriétés fleuries très visibles de la voie publique :

a) villas : 1<sup>er</sup>. Janine Jamen ; 2<sup>e</sup>. Patricia Walcke ; 3<sup>e</sup>. Annie Bordas. Encouragements à Christine Martin-Cocher, Robert Cartier-Lange, Jeanne Darves et Jean-Luc Mermoz.  
b) habitations traditionnelles : 1<sup>er</sup>. Huguette Jamen ; 2<sup>e</sup>. Simone Darves-Bornoz ; 3<sup>e</sup>. Daniel Bastié ; 4<sup>e</sup>. Josette Noël-Lardin. Encouragements à Odile Darves-Blanc, Flora Lauminy et Patricia Clérin.

c) maisons avec aménagements paysagers : 1<sup>er</sup>. Raymond Quézel-Péron ; 2<sup>e</sup>. Nicole Roche ; 3<sup>e</sup>. Ferruccio Benna ; 4<sup>e</sup>. Simone Quézel-Ambrunaz. Encouragements à Jocelyne Martin-

Garin et Marcel Louis.

**CATÉGORIE 2**

- Habitations donnant sur la voie publique :

1<sup>er</sup>. Mireille Clérin ; 2<sup>e</sup>. Francine Texier. Encouragements à Albert Cartier, Denise Darves-Blanc et Annie Chaboud-Crousaz.

**CATÉGORIE 3**

- Balcons ou terrasses visibles de la voie publique :

a) villas : 1<sup>er</sup>. Michel Donda ; 2<sup>e</sup>. Georges Vial ; 3<sup>e</sup>. Sylvaine Sallier. Encouragements à Serge Tardy et Jacky Cartier-Lange.  
b) habitations traditionnelles : 1<sup>er</sup>. Eliane Emieux ; 2<sup>e</sup>. Noëlle Noël ; 3<sup>e</sup>. Paulette Jamin ; 4<sup>e</sup>. Daniel Quézel-Ambrunaz.

Encouragements à Yvette Capelli, Lucette et Marie-Rose Mermoz, Hermine Martin-Garin, Liliane Darves-Blanc, Marcel Darves et Viviane Campillo.

**PARET-GRIS JACQUES Sarl**

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroportuaire - Réparation industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues  
rue Georges Guynemer - 34130 MAUGUIO  
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

**Voyages Gonthier**

Transporteur sur la ligne :  
St-Jean-de-Maurienne  
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

73130 La Chambre

Tél. 04 79 56 24 68

**VIVRE AUX VILLARDS****Fête de la musique et de la danse...**

Près de 80 personnes sont venues participer à l'édition 2007 de la fête de la musique qui se déroulait cette année, le 16 juin, à Saint-Alban, organisée par l'association Vivre aux Villards.

D'abord, dans l'église où se produisait l'orchestre Vent de l'école de musique de La Chambre.

Cet orchestre mérite bien son nom parce qu'il n'utilise que des instruments à vent : clarinettes, hautbois, trompettes, cors, saxophones et flûtes diverses. Son répertoire puise dans des œuvres spécialement créées pour ce genre d'instruments.

L'orchestre a joué des pièces musicales variées et contrastées, allant du Moyen Âge jusqu'à la musique du film *Pirate des Caraïbes*, le tout avec une égale maîtrise.

En milieu de séance eut lieu un moment de pur bonheur musical lorsque le chef d'orchestre interpréta en solo l'*Ave Maria* de Schubert. Conquis du début à la fin, le public réclama un bis et

eut droit à un époustouflant air de jazz.

Félicitations à l'école de musique de La Chambre qui comporte dans ses rangs beaucoup de très jeunes talents.

Le public s'est ensuite transporté en face, devant le café du *Triandou* pour les danses orientales de l'association Kö Sem Sultan(\*) .

Mettez ensemble de la musique orientale, de jeunes et jolies femmes habillées de costumes châssés et dansant du ventre avec grâce et technique ; laissez la nuit venir doucement sur ce spectacle si particulier et vous voilà parti en voyage. Loin, très loin... Bravo mesdames ! vous avez su admirablement nous faire rêver.

Noëlle et Pierre Noël

(\*) Cette association de Sainte-Marie-de-Cuines est animée par Mme Fulda Chassagne (épouse du directeur de la Maison du tourisme) qui en est à l'origine et qui y enseigne. Mme Chassagne était présente à Saint-Alban avec son groupe pour la fête de la musique.



■ Une fête de la musique insolite....

**ANCIENS COMBATTANTS****Un 8-Mai dans le souvenir et recueillement**

C'est au monument aux morts de Saint-Colombe qu'ont débuté, en milieu de matinée, les cérémonies du 8-Mai en présence d'une cinquantaine de personnes recueillies dans le souvenir des Villarins qui ont participé à ce conflit et dont peu sont encore parmi nous.

Après la lecture par le maire, René Mugnier, du message du ministre des anciens combattants, M. Hamlaoui Mekachera, le dépôt d'une gerbe et la diffusion de *La Marseillaise*, l'assistance a été conviée à se rendre à l'Hôtel de la poste pour le vin d'honneur.

Une heure plus tard, à Saint-Alban, devant près d'une centaine de personnes et au cours d'une cérémonie aussi grave et solennelle, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, a félicité les participants à ces commémorations d'être chaque année présents aussi nombreux, puis rappelé le rôle des résistants dans cette Seconde Guerre mondiale.

Sur ce point, voilà ce qu'écrivait Lucie Aubrac, qui vient de disparaître : « Au moment où nous voyons remis en cause le socle des conquêtes sociales de la Libération, nous, vétérans des mouvements de Résistance et des forces combattantes de la France Libre (1940-1945), appelons les jeunes générations à faire vivre et retransmettre l'héritage de la Résistance et ses idéaux toujours

actuels de démocratie économique, sociale et culturelle. Soixante ans plus tard, le nazisme est vaincu grâce au sacrifice de nos frères et sœurs de la Résistance et des nations unies contre la barbarie fasciste. Mais cette menace n'a pas totalement disparu et notre colère contre l'injustice est toujours intacte. [...] Plus que jamais, à ceux et celles qui feront le siècle qui commence, nous voulons dire avec notre affection : créer, c'est résister ; résister, c'est créer. »

Elle aimait à dire aussi : « Résister est un verbe qui se conjugue toujours au présent ».

Après *La Marseillaise* chantée par l'assistance sous la conduite de Jean-Marc Bordas, les participants ont été invités au vin d'honneur servi au *Triandou*. Là durant les conversations,

une proposition a été formulée : réserver *La Marseillaise* aux cérémonies du 14-Juillet et du 11-Novembre et chanter *Le chant des Partisans* pour la cérémonie du 8-Mai comme cela, semble-t-il, se fait dans certaines communes.

Enfin, à noter que René Mugnier, qui n'assiste plus à la cérémonie de Saint-Alban, était au même moment présent à la cérémonie de Sainte-Marie-de-Cuines ce qui, selon *La Maurienne* : « attestait de la volonté des deux communes voisines d'œuvrer en communauté ».

C. Mayoux



■ Le 8-Mai à Saint-Alban.

**AMIS DES VILLARDS****Membre fondateur de l'association,  
Philippe Mouterde démissionne**

A la suite d'une réunion de bureau (26 mai 2007) dont il avait demandé – sans y parvenir – d'avancer l'heure, M. Philippe Mouterde a démissionné du bureau et de l'Association des Villarins et amis des Villards « *non pas sous le coup de la colère, mais après une mûre réflexion [...]* » tirant ainsi les conséquences de son désaccord de plus en plus affirmé avec la « *stratégie*, selon lui, *non définie* » de cette association dont il est l'un des cofondateurs (août 1972), qu'il a dirigée de 1991 à 1996 et dont il était depuis le secrétaire.

M. Mouterde nous a déclaré qu'il aurait voulu par exemple que le bureau saisisse l'occasion de la prochaine assemblée générale pour proposer aux adhérents de voter une motion demandant aux candidats aux prochaines élections municipales (mars 2008) de « *s'engager publiquement à privilégier une entente intercommunale* ». Il avait proposé également que le bureau ouvre un débat sur le projet de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) entre le Bessay et Lachenal, projet qui peut à terme, selon lui, « *recenter les deux communes* ».

Mais sur ces deux propositions, M. Mouterde n'a pu que constater une fois de plus « *qu'au lieu d'avoir une discussion sur le fond* », on continuait au bureau « *à s'occuper de queues de poire* ». « *Et qu'on ne vienne pas me dire*, précise-t-il dans sa lettre de démission (28 mai 2007), [que cette démarche est] *politique car elle vise comme le veulent nos statuts l'intérêt de la vallée. A ce qui m'a été rapporté, il n'en a même pas été question à la réunion du bureau destinée pourtant à préparer l'assemblée générale* ». Et de nous préciser : « *Donc ça sert à rien de continuer dans ces conditions* », convaincu que pour retrouver son objectif initial de force de proposition « *l'association doit changer d'équipe dirigeante* ». S'adressant à celle-ci, dans sa lettre de démission, M. Mouterde écrit : « *Il vous appartient si vous ne voulez pas disparaître d'en prendre les moyens et de changer radicalement d'objectif et de*

*méthode [...]. La vallée se meurt et vous ne prenez pas les moyens pour qu'elle revive et, de plus, vous découragez ceux qui ont œuvré pour elle.* »

Une position tranchée qui ne manquera pas d'alimenter les débats de la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 8 août à Saint-Alban (salle de la mairie).

Réuni le 16 juin, le bureau a naturellement regretté cette démission compte tenu de « *l'ancienneté* » et de « *l'activité* » de Philippe Mouterde au sein de l'association. Mais au delà de la question de l'avancement ou non d'une réunion – « *qui ne se règle pas facilement quand on est plusieurs* » – le bureau estime que l'association « *ne peut plus comme auparavant être une force de proposition car son poids financier est négligeable par rapport aux budgets des collectivités locales* ». Quant au poids « *politique* » que peut représenter une telle association, « *ce n'est plus dans l'air du temps* ». Il y a moins « *de bénévoles, moins d'adhérents qu'avant aussi* » et « *ceux-ci voient-ils dans l'association une force de proposition ou une association qui sait organiser fête du pain, Téléthon, et corvées ponctuelles ?* » Car force est de constater que c'est tout ce qui reste « *par rapport aux objectifs de 1972, le sport, le patrimoine et la culture étant désormais l'apanage d'autres associations sans parler du comité des fêtes qui s'est sabordé en son temps pour laisser place à l'office du tourisme puis à la Maison du tourisme* ».

Après cette démission, il n'y a plus aujourd'hui de membre « *historique* » au bureau de l'association.

► **FÊTE DU PAIN.** Elle aura lieu le dimanche 5 août au Pied des Voûtes. Prix inchangé (15 euros pour les adhérents, 20 euros pour les non-adhérents, gratuité pour les enfants de moins de 12 ans). Le nombre de place est limité à 140, les adhérents étant prioritaires jusqu'à une date qui sera communiquée ultérieurement.

**PROJET****Implantation d'une croix au Balais**

Jean-Marc Bordas a réalisé une croix en fer avec des matériaux de récupération qui ne nécessiterait plus qu'un peu de peinture. Il avait envisagé, avec l'appui de l'Association des Villarins et amis des Villards, dont il est membre, de l'implanter au Carrelet, replat situé à 2 131 mètres d'altitude au-dessus des chalets du col du Glandon lorsque l'on se dirige en direction des chalets de la Combe et des aiguilles de l'Argentière.

Devant le refus du maire de Saint-Colomban, qui aurait consulté des conseillers municipaux avant de donner sa réponse, une demande a été adressée au maire de Saint-Alban qui a donné un accord de principe, le choix du lieu d'implantation s'étant porté sur le plateau du Balais, replat situé entre la combe des Balmettes et la combe du Merlet. A peu près à la même altitude que le Carrelet, cet endroit est visible de nombreux points de la vallée.

Le père Durieux, curé de la paroisse, a donné son assentiment au projet et même proposé qu'une messe annuelle soit dite au pied de cette croix comme cela se fait à Beaurevers, au-dessus de Montaimont, ou se faisait il y a quelques années en Rieularet.

Une journée sera organisée pour installer cette croix dont les dimensions sont imposantes : 3 mètres (hors sol) de haut sur 1,5 m d'envergure (la partie enterrée approchant 1,2 m), son transport se faisant par hélicoptère.

**Christophe Mayoux**

► **VIE PAROISSIALE.** Durant le 3<sup>e</sup> trimestre, des messes seront célébrées à Saint-Colomban le 29 juillet, le 15 août, le 26 août, et le 16 septembre à 10 h 30. Une messe aura lieu tous les samedis à La Chambre, à 18 h 30, et tous les dimanches à Saint-Rémy-de-Maurienne à 10 heures. Dans la mesure du possible, le père Durieux célébrera des messes pendant la période d'été, le vendredi après-midi. Pour les dates et les heures se reporter aux tableaux d'affichage. Enfin, des messes supplémentaires pourraient être dites en fonction des prêtres en vacances dans la vallée des Villards.

**LES VILLARDS VALLÉE PROPRE****La situation s'améliore**

« Du mieux globalement, mais encore des efforts à fournir sur certains points noirs ! ». Voilà la conclusion qu'on pourrait tirer après la journée les Villards vallée propre qui s'est déroulée le 5 mai dernier par un temps nuageux et même parfois sous une pluie fine et froide.

Crée par l'Association des Villarins et amis des Villards, il y a une dizaine d'années, et organisée pour la première fois par la communauté de communes, il y avait peu de volontaires à 8 heures aux rendez-vous devant les mairies(\*). Pour la première fois, ce jour-là, les enfants de l'école ont été sensibilisés à cette opération et Valérie Favre-Teylaz, présidente du Sou des écoles, a proposé que l'an prochain, afin de mobiliser davantage de monde, les affiches annonçant l'opération soient réalisées par les enfants eux-mêmes.

A midi, après cette « corvée » un casse-croûte, préparé par l'Hôtel de la poste et commandé par la communauté de communes, était offert aux participants à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Après quelques soucis mineurs d'organisation chacun a vite pu apprécier le repas servi par Patrick Martin-Fardon. Un regret toutefois : l'absence de Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, ce qui n'a pas permis de faire avec lui le point sur le travail effectué et sur l'avenir de cette opération au cours de laquelle nous avons surtout ramassé du plastique, du verre, des boîtes en aluminium (canettes), des gobelets, quelques tôles, mais rien de comparables avec les déchets ramassés lors des premières opérations. L'ouverture d'une déchetterie aux Villards y est sans doute pour quelque chose.

Il reste malgré tout des « points noirs » comme on peut le constater en se promenant. Pour nous en tenir à deux cas « publics », on peut évoquer le cas du

garage des engins mécaniques, à La Pierre, où la présence de dameuses (hors d'usage ?) dans le hameau et de bidons d'huile de 200 litres à même le sol autour du garage apporte autant des risques de pollution qu'une image négative pour le tourisme. On peut aussi parler des alentours du cimetière de Saint-Colomban où peut-être autant à cause d'un manque d'informations explicites que d'une incivilité caractérisée, les pots des fleurs de la Toussaint, malgré la présence de poubelles, continuent à être jetés dans la combe en contrebas du cimetière. Bientôt ils « seront » sur la nouvelle route d'accès au domaine skiable...

Malgré ces points négatifs, tous les participants ont convenu qu'il ne fallait pas se laisser gagner par le découragement et prendre rendez-vous pour l'an prochain si cette journée est maintenue.

**Maurice Frasse**

(\*) Georges Noël-Lardin, Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Quézel-Ambrunaz, Michel Donda, Jean-Marc Bordas, Gilles Bordas, Raymond Quézel-Péron, Joanny Darves, Claude Gauterin, Gilbert Laposse, Paul Long, Jacques Girard, Norbert Combet, Maurice Bouchet-Flochet et Maurice Frasse.

Une quinzaine de batteries (de dimensions supérieures à celles d'une batterie de voiture), certaines éventrées, sont entreposées dans un container en plastique abandonné au Carrelet. Compte tenu de l'état de ce container cubique de 1,20 m de côté, on peut penser que les batteries sont là depuis longtemps. La proximité des sources du Glandon et la présence de moutons dans les parages devraient pourtant rapidement pousser à son enlèvement qui ne pourra guère se faire que par hélicoptère vu le poids et l'état (dangereux) de ces batteries.

**BASSIN DE BON MOLLARD****L'eau coule à nouveau**

L'eau coule à Bon Mollard !

Et pourtant, il ne faisait pas bon mettre un bénévole dehors le 26 mai, jour choisi par l'Association des Villarins et amis des Villards pour remettre en eau le bassin de hameau situé en rive droite du Glandon, inhabité depuis des décennies mais qui reste un lieu de villégiature fréquent, et agréable, depuis le Planchamp ou La Pierre.

Ce bassin n'était plus alimenté depuis longtemps ou très épisodiquement (printemps et automnes) à cause de tuyaux défectueux et des travaux réalisés il y a une vingtaine d'années (pour aménager une piste de fond aujourd'hui abandonnée) qui ont dû très probablement modifier le tracé de la source alimentant le réservoir situé en amont du bassin. Ce qui avait conduit l'association, il y a quelques mois, à réaliser un nouveau captage pour alimenter ce réservoir à l'aide d'un tuyau en Plymouth.

Mais si cela avait amélioré les choses, on s'est vite rendu compte que la conduite entre le réservoir et le bassin devait également être en mauvais état car seul un maigre filet d'eau coulait au robinet de ce bassin centenaire. A peine suffisant pour les grenouilles et les têtards...

Il a donc été décidé de raccorder un deuxième tuyau à celui existant pour alimenter le bassin sans passer par le

réservoir. Ce qui a été réalisé le 26 mai par une équipe(\*) qui a aussi déboisé autour du bassin pour dégager sa vue quand on y arrive par le chemin du haut.

Après ces travaux, vers 10 heures, ces bénévoles ont partagé un casse-croûte (charcuterie et tomme arrosées de vins rouge et blanc) préparé par le « régional de l'étape » Jean-Marc Bordas qui entretient chaque année le chemin entre le Planchamp et Bon Mollard.

Conformément à l'accord passé avec la communauté de communes, il ne reste plus qu'à celle-ci à remettre en état le bassin lors de la campagne de rénovation des bassins entreprise dans les deux communes et commencée récemment à La Pierre. Il restera aussi à trouver la canalisation en plomb qui arrive au bassin et à la raccorder au tuyau récemment installé. Enfin un écrêteau « Eau non contrôlée » sera fixé sur le bassin même s'il paraît souhaitable de faire analyser cette eau qui redonne un peu de vie à un hameau qui bénéficiait autrefois aussi de l'électricité.

**C. Mayoux**

(\*) Philippe Mouterde, Maurice Frasse, Paul Long, Marcel Malburet, Raymond Quézel-Péron, Claude Gauterin, Daniel Quézel-Ambrunaz, Georges Noël-Lardin, Jean-Marc Bordas (ces deux derniers, initiateurs de l'opération) et Christophe Mayoux.

## PATRIMOINE ET CULTURE

## Conférences et expositions au programme

Une douzaine de personnes ont assisté à l'assemblée générale de l'association Les Villards patrimoine et culture qui avait à renouveler 6 membres de son conseil d'administration (Roger Darves, Simone et Jacques Favre-Teylaz, Nicole Martin-Cocher, Ginette Paret, et Mauricette Rostaing-Tayard). Ceux-ci ont été réélus à l'unanimité, puis Roger Darves a été réélu vice-président et Nicole Martin-Cocher secrétaire adjointe.

Rien n'a été ajouté au bilan moral de la saison dressé à l'automne (*Le Petit Villarin* numéro 138, décembre 2006) si ce n'est que la Maison du patrimoine a attiré depuis 62 visiteurs durant la saison hivernale 2006-2007 (14,80 € de dons). A noter toutefois que le mécanisme d'une boîte à musique a disparu durant cette période, probablement volé...

Malgré cet incident, la Maison du Patrimoine sera ouverte cet été les samedis, dimanches et jours fériés, de 15 heures à 18 heures, et d'autres jours pour le club enfants ou des groupes si les responsables de l'association sont prévenus 3 jours avant. Un panneau sera posé sur le parking du haut de La Pierre pour signaler la Maison du patrimoine.

Sur le plan financier, les comptes, présentés par Odette Emieux, trésorière, sont bons. Des demandes de subventions (500 euros) ont été adressées aux collectivités locales villarinchères.

Pour la saison estivale un nouveau cycle de 4 conférences est programmé avec, le 20 juillet : « Le personnage de saint Colomban » par M. Yannick Grand ; le 3 août : « Visages de la montagne alpine, formes insolites » par M. l'abbé François Bollon ; le 10 août : « Les contes de Zian des montagnes » ; et le 17 août : « La Meije, un haut lieu alpin » par M. Laslaz.

L'association se propose d'inviter Adrien Frasse-Sombet, jeune violoncelliste originaire de Saint-Alban, pour lui faire découvrir le pays et organiser une rencontre. Simone Quézel-Ambrunaz se propose de dresser sa généalogie.

Trois expositions seront ouvertes aux visiteurs dans l'écurie de la Maison du patrimoine :

- une exposition des coiffes de l'Arvan-Villards pour laquelle des supports de coiffes seront achetés. Cette exposition sera accompagnée de photographies anciennes ;
- une exposition de photographies de groupes datant d'avant 1950 (écoles, conscrits, mariages). Pour les conscrits Xavier Mugnier dispose d'une collection allant de la classe 1912 à la classe 1937 ;
- enfin l'exposition sur les outils villaïns sera réaménagée.

Bien que la bibliothèque ait déménagé et soit désormais gérée par la communauté de communes, il faudra que des personnes participent – comme l'an dernier – au « défi lecture » organisé dans le cadre du salon du livre d'Hermillon. Les livres sélectionnés seront prêtés à la bibliothèque jusqu'au 7 juillet 2007. Il faudrait lire quelques-uns de ces livres (sinon tous) au cours de l'été et remplir la fiche de lecture correspondante.

La rénovation de la chapelle de La Pierre a repris mi-mai. Deux plaques explicatives sont à faire, l'une pour la chapelle des Roches et l'autre pour celle de La Pierre, du même type que celle posée à la chapelle du Pied des Voûtes, plaques dont la fabrication est confiée à Mme Paule Toussaint. Enfin, la remise en état de la chapelle du Premier-Villard sera terminée dans 2 ans.

La commune de Fontcouverte ayant lancé le tissage de rubans de 5,5 cm de largeur (19 euros le mètre) sur des fonds noir, rouge et violet, l'association a décidé d'en commander 50 mètres (950 euros). Simone Quézel-Ambrunaz remet une documentation sur la dentelle de Cogne.

L'attention a été attirée sur la nécessité de protéger le Terrier de Saint-Colomban qui, trop volumineux, ne rentre pas dans les armoires existantes.

La cotisation reste fixée à 4 euros.

[Source : compte rendu de l'assemblée générale (21 avril 2007). Étaient présents : R. Darves, O. Emieux, S. Favre-Teylaz, Martine Ferroud, Gilbert Martin-Cocher, N. Martin-Cocher, C. Mayoux, Jacqueline Mugnier, X. Mugnier, G. Paret, Bernadette Perrier, Simone Quézel-Ambrunaz, Nicole Roche.]

## EDITION

## Une nouvelle approche de saint Colomban

M. Bernard Desgranges, un historien amateur, a publié début mai un livre intitulé : « Colomban a-t-il existé ? Mythe et réalité ».

Dans le bulletin de souscription, l'auteur indique : « C'est la vie d'un homme sanctifié par l'église et accompagné de miracles qui sont de véritables défis au bon sens. Amplifiés par l'imagination populaire, ils restent utiles pour l'étude des mentalités mais n'entrent pas dans le champ de l'histoire événementielle. Notre démarche refuse cette définition. Le merveilleux que ne recouvre aucun fait historique est écarté. Distinction est faite entre mythe et réalité, entre crédulité pieuse, qui accepte toutes les légendes sans examen, et scepticisme rationaliste qui doute de tout. Ce récit, qui se démarque des hagiographies parues à ce jour, tente de camper un moine resté irlandais avant tout, de le situer dans la société mérovingienne, et d'indiquer son rayonnement posthume [...] ».

« Les zones d'ombre, nombreuses, subsistent. Les références, loin de constituer des preuves formelles, contraignent l'auteur à une large part d'interprétation et d'hypothèses. L'ensemble seul est valable, les détails prêtent au doute et la plume glisse constamment de l'histoire à la légende. Et comme les traces les plus tangibles de son existence ont été laissées par la poussière de ses pas, essayons ensemble, ami lecteur, de suivre celle-ci... »

Pour commander ce livre de 300 pages qui comprend 60 gravures (25 euros francs de port), s'adresser à l'auteur : BP 50020 à 70302 – Luxeuil Cedex.

Claude Gauterin

LE SPÉCIALISTE DE LA RÉSIDENCE DE LOISIRS  
  
 - Banquettes  
 - Convertibles  
 - Literie  
 - Meubles  
 Conception et réalisation de votre cuisine et de votre dressing  
 Tél. 04 79 59 46 78 www.meublesmontagne.com  
 1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

**Ets ARLAUD**  
 AGENT ELAN  
 Station service ELAN - Automat 24h/24  
**Assistance et dépannage**  
**Vente de véhicules neufs et occasions**  
 Réparations toutes marques  
 Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs  
 ZA DES Grands Près - Sortie échangeur A43  
**04 79 56 22 55** 73130 STE MARIE DE CUINES

## DOCUMENT

## Les petits ramoneurs et le travail des enfants

Sur le site Internet de l'association Sabaudia (1), à la page « Histoire, patrimoine, archives des Pays de Savoie », un des documents présentés pour illustrer la question du travail des enfants, jadis, en Savoie, fait état d'une plainte déposée en 1847 par un père de famille habitant la commune de Poulet (2) contre un ramoneur villarin auquel il a confié ses enfants.

Cette plainte, adressée à l'officier gouvernant la province de Saint-Jean-de-Maurienne, est ainsi formulée par le représentant de l'autorité :

« Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous informer que le nommé Mermoz François feu Ignace, cultivateur demeurant en la commune de Poulet, a remis et confié le 28 octobre dernier, à titre de domestiques pour ramoner en France, au nommé Long Jean-Baptiste feu Etienne, ramoneur de profession, natif de la commune de Saint-Colomban-des-Villards, deux de ses enfants âgés d'environ quinze ans, pour le prix convenu de 40 livres et deux chapeaux, avec convention qu'il ramènerait les malheureux à la maison paternelle à la fin du mois d'avril échu. Long n'a point satisfait à ses promesses. Mermoz n'a reçu aucune nouvelle de ses fils dès leur départ. Il s'est adressé à moi pour prier votre justice de prendre les moyens voulus afin de faire rentrer ses enfants et de faire payer audit Mermoz, infirme et misérable, le salaire promis tel que de droit. Je joins à la présente lettre la convention dont s'agit, signée Long, dont je vous prie de me faire retour. »

Au dos de ce document on peut lire la mention « N° 9849 » et deux annotations. La première résume l'affaire : « Syndic de Poulet. Le 22 mai 1847. Plainte contre le sieur Long Jean-Baptiste qui a pris à leur père deux enfants du nommé Mermoz François, en qualité de ramoneur. » ; la seconde indique qu'elle est en bonne voie de règlement : « Le 1<sup>er</sup> juin 1847, Long a paru. Il lui est donné terme jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain pour apporter les certificats du père Mermoz qui prouve que ce dernier est satisfait en tout. »

Nous sommes bien placés, nous Villarins, pour savoir que jadis en Savoie, il était fréquent qu'un ramoneur ayant déjà connu l'émigration saisonnière emmène avec lui des enfants pour des campagnes de ramonage de plusieurs mois dans diverses provinces de France : Dauphiné, Lyonnais, Languedoc, etc., et même jusqu'à Paris.

Dans la plupart des cas, les parents « prenaient » leurs enfants, cette main-d'œuvre bon marché et efficace du fait de sa petite taille, pour ne pas avoir à les nourrir en hiver, périodes pendant lesquelles le travail était moindre, et pour les voir revenir au printemps avec un peu d'argent sonnant et trébuchant...

Les enfants ainsi « loués » pour l'hiver connaissaient dans la très grande majorité des cas des conditions de vie difficiles comme ont pu en connaître – et nous les raconter – les Villarins qui partaient encore ainsi, tout jeune, au début du XX<sup>e</sup> siècle avec des « patrons » qui gardaient par-devers eux l'argent des ramonages ne donnant qu'un salaire global aux parents lors du retour à la maison familiale – certainement sans regrets pour les enfants – pour reprendre au printemps les travaux de la terre et des champs.

De telles conditions de travail et de vie

étaient assurément difficiles à imposer quand les enfants étaient ceux du pays des patrons ramoneurs, et c'est pourquoi ceux-ci allaient recruter dans les communes voisines quand ce n'était pas dans les communes traversées lors de leur périple hivernal...

Mais que gagnaient ces petits ramoneurs ?

Dans l'exemple du document évoqué plus haut, les enfants Mermoz, partis pour la Toussaint, n'étaient pas revenus fin mai soit quasiment 7 mois d'absence ce qui, pour un salaire de 40 livres pour la campagne, donne un gain journalier de quelque 0,20 livre ! A comparer au 0,50 livre du salaire journalier d'un ouvrier agricole et au minimum vital quotidien évalué pour une famille savoyarde de l'époque à 3,6 livres...

Ces comparaisons montrent que le salaire des enfants d'une famille dont le père est infirme et notoirement misérable (cas du sieur Mermoz) était indispensable et contribuait sans doute à faire taire les réticences des parents et les récriminations des enfants...

Heureusement, avec la révolution industrielle et le recours massif à une main-d'œuvre peu qualifiée dans les usines, qui s'est peu à peu organisée, le droit du travail a évolué en la matière.

Et moins d'une trentaine d'années après cette histoire, la Loi du 7 décembre 1874 relative à la protection des enfants employés dans les professions ambulantes stipulait : « Tout individu qui fera exécuter par des enfants de moins de seize ans des tours de force périlleux [...] sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de seize à deux cents francs. » (Art. 1<sup>er</sup>) ; et : « Quiconque emploiera des enfants âgés de moins de seize ans à la mendicité habituelle, soit ouvertement, soit sous l'apparence d'une profession, sera considéré comme auteur ou complice de délit de mendicité en réunion [...] et sera puni des peines [prévues]. Dans le cas où le délit aurait été commis par père, mère ou tuteur; ils pourront être privés des droits de la puissance paternelle ou être destitués de la tutelle. » (Art. 3).

Mais cette loi a-t-elle changé quelque chose pour les petits ramoneurs ? Non, si l'on en croit un rapport du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne datant de 1893 et qui écrit : « Le seul remède véritable [à ces abus] serait le progrès moral et matériel. » Non encore si on en juge par les nombreuses anecdotes racontées par « nos » ramoneurs relatant les piques reçues pour les inciter (on est au début du XX<sup>e</sup> siècle...) à grimper plus rapidement dans les cheminées, ou la mendicité quasi quotidienne pour se nourrir pendant que le « patron » faisait « bombarde » au restaurant. Sans parler de ceux qu'on faisait chanter puis faire la quête...

Il en aura donc fallu du temps et des décennies de malheurs et de travaux pénibles, le mot est faible, avant que les ramoneurs puissent travailler dans des conditions acceptables. Et il en faudra encore autant avant que le « petit ramoneur savoyard », au vu de toutes les peines et douleurs rencontrées, ne devienne dans la mémoire collective française le symbole du porte-bonheur.

Christophe Mayoux

(1) www.sabaudia.org. Un site très riche pour qui-conque veut découvrir des éléments de l'histoire savoyarde. Il comprend de nombreux documents et dossiers, souvent réactualisés et toujours commentés.  
 (2) Cette commune n'existe plus.

**la mure bianco**  
 Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves - entretien chauffage  
  
 PONTAMAFREY  
 04 79 83 40 38

# AMOURS DES CIMES

**Pierre Bozon**

## Résumé des épisodes précédents

René Martin, jeune montagnard de Saint-Colomban, peu fortuné, passe l'hiver 1947-1948 à Grenoble. Fin mars, il revient au pays : son amour des montagnes l'emporte sur la crainte d'y vivre pauvrement et durement. Il travaille d'arrache-pied à remettre en état son unique champ de pommes de terre, dévasté à l'automne lors d'un terrible orage.

Odette Girard, amie de Janine Favre (jeune Villarinchon dont René est amoureux), lui apprend que celle-ci veut tout autant que lui revenir au pays, après un hiver à Paris.

A Pâques, René retrouve Janine et lui avoue ouvertement son amour. Celle-ci, sans le repousser, reste assez réservée.

Mais en mai, Janine et son frère François découvrent leur chalet de Sous-le-Col détruit par l'avalanche. René, sollicité par le père de Janine, travaille avec acharnement à la reconstruction, aux côtés de la jeune fille.

## CHAPITRE XV

**Juin. La vie dans les alpages.  
René apporte un bouquet à Janine pour sa fête.**

Juin, c'est l'été et ses lourdes chaleurs qui mûrissent les blés, au loin dans les plaines du monde. Mais ici, à près de 2 000 mètres d'altitude, c'est le grand printemps, l'ivresse infinie des fleurs, innombrables, qui fait éclater les coeurs d'une joie sans limite. A la Saint-Claude, jour traditionnel, les troupeaux se sont ébranlés, suivant le rythme millénaire, vers les cimes, les alpages à l'herbe savoureuse et fraîche, les sources pures, la liberté. Et pendant plusieurs jours, dans un joyeux tintamarre, tous les sentiers de la montagne ont été envahis par les clochettes, les campanes, les clarines, les aboiements, les cris. Maintenant, la vie nouvelle a commencé dans l'été rayonnant de la montagne.

Janine s'est installée dans son chalet tout neuf, et elle a repris la vie traditionnelle des étés montagnards. Elle a toujours aimé cette vie que beaucoup de jeunes filles trouvent monotone et triste parce que le bonheur est, pour elles, un incessant tourbillon où l'être s'annihile au lieu de se concentrer. Mais Janine n'est pas de ces filles frivoles ; il y a quelque chose de profond et d'ardent en elle qui lui fait aimer la nature sauvage et libre des hauteurs. La montagne, elle l'a toujours aimée, mais cette année elle l'aime encore bien davantage car elle a l'impression que ce bonheur a failli lui échapper deux fois, détruit pas la ville impure et par l'avalanche barbare. Mais deux fois, Janine a combattu et vaincu les forces mauvaises, et de cette lutte son bonheur est sorti grandi.

Elle est heureuse le matin, quand le jour pâle chasse peu à peu la nuit pourtant si pure des hauteurs. Dans la fraîcheur grisante, elle court avec sa sœur dans l'écurie obscure à l'odeur de bouse où les vaches endormies soufflent lentement dans un cliquetis de chaînes et un bourdonnement de sonnailles. Elles traient toutes les deux en riant le lait mousseux et parfumé qui emplit les seaux ; puis elles vont boire le jus, un café auquel le lait crémeux donne une saveur et un velouté sans pareil. Rien qu'à boire ce lait, à manger ce beurre couleur de soleil, au parfum de noisette, on sent pénétrer en soi toutes les vertus mystérieuses de la montagne et, dans le sang, entre la joie pour toute une journée.

Mais déjà les hautes cimes de l'Argentière, dressées dans le ciel pur, se parent d'une lumière irréelle où semblent se fondre et se mêler, dans des proportions qui varient sans cesse, le rose, le blanc, le crème, l'or et bien d'autres nuances plus subtiles encore. Et le monde est si jeune en ce matin d'été, qu'il semble que la lumière jaillisse pour la première fois.

« Allez, Lily, c'est l'heure de mettre dehors, le soleil est presque en bas. Je vais t'aider à détacher. »

Et la jeune fille regarde s'éloigner le troupeau à travers les alpages sous la conduite de sa jeune sœur, souple et légère comme une jeune chatte. La musique joyeuse des clarines emplit l'espace azuré. Sous la chaude caresse du clair soleil qui danse sur le velours des cieux, la toison neuve des alpages veloutés se dore de lumière et la brise légère qui remonte de la combe apporte à Janine des vagues de parfums où se mêlent la douceur enjôleuse des violettes, la violence capiteuse des narcisses, la vanille des orchis, la forte saveur des herbes nouvelles et mille autres arômes, amer ou suaves, subtils ou pénétrants.

Midi. La montagne semble tout entière se reposer dans une plénitude calme et voluptueuse. Toute la matinée Janine a vaqué aux simples occupations du chalet. Elle a trié la crème, onctueuse et parfumée, à la coupe de bois ; elle a malaxé le caillé en un épais fromage d'où s'égoutte le petit lait verdâtre ; elle a donné leur pâtée aux volailles, aux cochons roses et frais, apprivoisés et gentils, qui sont allés ensuite se vautrer dans les hautes herbes vertes et dures ; et, sur le feu clair d'arcosses, elle a suspendu la marmite où cuit le déjeuner. Sa sœur est revenue du pré où les bêtes, gavées d'herbes et de fleurs, se sont couchées pour ruminer en paix pendant les heures les plus chaudes. Toutes deux ont mangé un bout de lard, des pommes de terre bouillies et encore des pommes de terre taillées finement et cuites à la crème : les taillons à la crème. Quel régal ! Un bout de fromage à la chair douce et ferme : voilà le meilleur dessert. Ce repas sain et pur vaut tout l'art culinaire qu'a pu inventer le cuisinier le plus raffiné. Maintenant, allongées dans l'herbe rase du pâturage, tout près du chalet, les deux jeunes filles se racontent des histoires, rêvent et jouissent de la sérénité de la haute montagne. Le soleil



■ « C'est l'heure de mettre dehors... »

— Pas comme moi qui suis née au mois d'octobre quand il fait déjà du brouillard, maugréa Lily.

— C'est pour ça que tu es gourmande. Tu es du mois des fruits, des récoltes... Assez comme ça. Tu vas m'aider à faire la vaisselle puis le beurre, et après tu iras déchâtrer les vaches. »

L'après-midi reprend son cours paisible. Le beurre fait et lavé, Lily court au pâturage et Janine se met à tricoter pendant que, avec le soleil déclinant, toutes les bêtes reprendent de l'animation.

L'ombre et la fraîcheur ont rempli la vallée. Les cimes de l'Envers, seules, se voilent de lueurs violines. Un bruit de sonnailles s'amplifie peu à peu. Les narcisses au loin piquent de leurs flocons la verdure profonde. Le troupeau de vaches arrive et les bêtes, la panse rebondie, graves et satisfaites, s'enfoncent une à une dans l'obscurité de l'écurie qui exhale une odeur pénétrante de bouse fermentée. Quelques abolements de Papillon, le chien-berger aux poils frisés, quelques cris aigus de la jeune Lily, aux joues brunies de soleil, la traite, le repas du soir.

La nuit est venue, calme et pure. Janine et Lily ont rejoint la grange pour aller se reposer dans le modeste lit, au ras du sol. Une dernière fois Janine a contemplé le ciel serein où tremblent les étoiles d'argent, et le contour des monts à peine visible. Au loin vibre encore le cristal des cascades et la brise légère apporte leur murmure dans une envolée de parfums. Ici la jeune fille s'endort l'âme envirée par ce bonheur si simple et si sublime que les anges de Dieu n'en pourraient concevoir de plus paradisiaque.

Et jour après jour, le printemps montagnard s'écoule sans heurt comme un large fleuve uni. Pourtant, pas de monotonie car de temps en temps un incident vient rompre le cours immuable des choses. Parfois passent des touristes qui vont se brûler le visage là-haut dans les rayons ultraviolets qu'irradient les neiges éblouissantes.

Parfois roule une auto, là-bas sur la route qui mène vers le col du Glandon. Chaque semaine aussi, il faut faire une excursion harassante vers la haute montagne pour porter le sel aux brebis vagabondes et libres. Et puis, le père et François sont venus faire les arcosses pendant une dizaine de jours. Toutes la journée au bois, ils venaient, fatigués mais contents, passer au chalet la nuit courte et fluide de juin. Ils ont fait trois ou quatre chariots de fagots d'arcosses résineuses et lourdes, et ont empilé les fascines sur la cave où elles vont sécher tout en tenant le laitage à l'abri de la chaleur. Janine était heureuse d'être en famille le soir et d'entendre son père raconter des histoires passées, ou son frère fredonner les dernières chansons. Puis ils sont repartis faire les foins en bas dans la vallée car la Saint-Jean arrive.

Ce matin-là, comme d'habitude, Janine est seule au chalet. Lily est partie en champ aux vaches. Elle fait le fromage en fredonnant une chanson. Que diable, c'est sa fête aujourd'hui ! C'est le moment ou jamais d'être gaie. Tout à coup, deux coups frappent à la porte entre ouverte.

« Entrez dit Janine, dont le cœur bat sans raison.

— Bonjour Janine. A la plus belle des filles, le plus beau des bouquets. »

Et René, couvert de sueur et haletant, tend sa brassée de violettes dont le velours pourpre exhale un parfum indicible.

« Si je m'attendais à toi aujourd'hui ! Oh ! le beau bouquet ! Merci René. Je suis d'autant plus contente que c'est aujourd'hui ma fête.

— Et c'est bien pour ça que je t'apporte un bouquet. Vive la Saint-Jean. Vive Janine et ses 21 ans.

— Tu es vraiment gentil, René, de penser à moi comme ça. Assieds-toi. Je t'ai promis le café à la crème. Tu en as bien besoin. Mais où as-tu cueilli ces fleurs ?

« Comme on est bien, Lily, de s'étirer dans l'herbe sous le bon soleil. Il fait un temps magnifique.

— Oh oui ! faudrait que ça dure toujours comme ça tu sais. Il ne fait pas trop chaud, les mouches ne piquent pas trop et ce matin je n'ai pas souffert avec les vaches. Elles se gardent toutes seules. Mais j'appréhende le mauvais temps.

— Faut pas trembler la fièvre avant de l'avoir. Un jour de pluie de temps en temps ça rafraîchit d'ailleurs.

— Eh oui ! ma belle. Tu iras en champ quand ça pleuvra, toi !

— Oh ! t'en fais pas, on n'a pas encore la pluie. En attendant faut profiter du beau temps. C'est le plus beau des mois, juin, tu sais. Des fleurs partout, l'herbe est fraîche.

— Les rhodos commencent à fleurir, regarde là-bas à l'Envers. J'irai t'en chercher un beau bouquet pour ta fête. »

La fête de Janine, c'était la Saint-Jean, car elle était née ce jour-là.

« Je suis née un bien beau jour, Lily. Le plus grand jour de l'année, le jour où c'est plein de fleurs partout.

Avec la chaleur et la sécheresse, il faut monter haut pour en trouver.

— Je suis parti ce matin à 4 heures. Je suis monté à la Planard et je suis descendu. Les fleurs viennent des bords de la neige. Mais pour toi, je ne sais pas où j'irais. Janine, ta beauté emplit mon cœur de trouble et je ne vis plus que pour toi. Mais est-ce que je peux avoir de l'espoir ? M'aimeras-tu un jour ?

— Tu m'en demandes trop long aujourd'hui. En ce moment je me laisse vivre et je ne me pose pas de question sur l'avenir.

— Que tu es méchante ! Tu n'as vraiment pas pitié d'un pauvre garçon qui est prêt à se tuer pour toi, qui te donne et qui te donnera toutes les preuves d'amour que tu voudras.

— Même d'attaquer la lune avec les dents ? interrompt Janine en riant.

— Moque-toi encore, par dessus le marché !

— Allons, tiens ton café et fais une tartine ; l'air et le soleil t'ont surchauffé l'esprit.»

Mais René prit les mains de la jeune fille dans les siennes et, essayant de lire dans le bleu insondable de ses yeux :

« Janine, murmura-t-il, ne plaisante pas avec ma douleur. Oui ou non, donne-moi une parole d'espoir.

— Mais tu as tout l'espoir pour toi, René. Mon cœur n'est pas encore dégelé, mais quand il battra ce sera peut-être pour toi. Ecoute, René : d'autres joueraient avec toi, te feraient des avances mensongères puis se reprendraient. Moi, je ne mens pas. Quand je dis que j'ai de l'affection pour toi, c'est vrai. Et quand je dis que ce n'est pas encore de l'amour, c'est vrai aussi. Laissons ça de côté maintenant. Goûte mon beurre s'il est bon.

— Au fond Janine, tu as peut-être raison. Mais je vais continuer à souffrir car depuis l'an passé mon désir a grandi de plus en plus. Maintenant tout mon sang bout. Oh ! si tu pouvais être brûlée d'amour comme je le suis ! Enfin, merci quand même... »

Les deux jeunes gens bavardaient encore un moment, puis René s'en alla vers le col pour redescendre par Bellard.

« Bonne route, René. Tes pensées garderont ta pensée près de moi.

— Et j'espère qu'elles te visseront l'amour dans le cœur. Adieu. »

## CHAPITRE XVI

**Juillet. Sécheresse.  
Odette confie à René que Janine l'aime.  
Pluie bénéfique.**

Juillet. Les foins sont commencés depuis la Saint-Jean et la faux, crissant lentement dans l'épaisseur des herbes mûres, a fait faire les coucous. Mais le foin, cette année, ne sera pas abondant. Un mois de juin sans pluie a assoufflé la terre et desséché les herbes. L'Adret surtout, sur ses terres rocallieuses que mange le soleil, est vêtu d'une robe fauve enflammée de chaleur. Seules les longues tiges des graminées se dressent comme des crins, mais toute l'herbe fine et drue, cette grasse et épaisse végétation a disparu, et la faux racle les pierrettes, s'ébrèche, lutte toute une matinée sous un implacable soleil pour en abattre à peine une demi charge. Le soleil saharien embrase chaque jour l'immensité du ciel bleu et enveloppe les monts de son baiser de feu. René, lui aussi, a commencé son foin. Levé à l'aube, il va faire tomber les bûches comme on dit, puis, à 9 heures, il arrête car la sueur baigne tout son corps musculeux. Pas besoin de tourner et retourner le foin pour le faire sécher. Comme dans l'alpage, on peut râtelier les andains le lendemain de la coupe. René, l'après-midi, va emballer son foin, c'est-à-dire le serrer dans 3 cordes passant dans les trous d'un bâton. Puis il charge le fardeau sur son dos car il n'a pas de bête.

« Pas beaucoup de foin, cette année, lui dit Marcel.

— Non. C'est ennuyeux bien sûr, mais ce sera plus vite fait et moins pénible à transporter.

— Bien sûr, répond Marcel qui a un mulet. Mais les pommes de terre ?

— Ah ! là, mon vieux, c'est plus embêtant. Elles commencent déjà à tourner de l'aile. Enfin, il arrivera ce qu'il arrivera ; contre le temps, on n'y peut rien. »

Et René poursuit son chemin vers la grange aux parois de planches brunies où s'entasse son maigre tas de foin si odorant ! « Au fond, pense René, s'il n'y a pas la quantité, il y aura au moins la qualité. » Jour après

jour, la fenaison s'avance car le beau temps continue. Mais la sécheresse s'accentue. Chaque soir sans doute des balles cotonneuses d'un blanc plus ou moins sale se boursoufle sur la tête de Sembuis et semblent promettre une ondée généreuse, mais chaque nuit les dissipé et la terre assoiffée n'a même plus de rosée. Comme le disait Marcel, les pommes de terre commencent à se faner à l'Adret et même à l'Envers, malgré sa fraîcheur naturelle.

René, ce soir-là, vient des commissions. Il a vu le père Favre qui lui a demandé s'il pouvait venir faucher, en corvée, le dimanche suivant Sous-le-Col. Cette année, en raison du beau temps, on commence tôt le foin en montagne, tout de suite après le 14 juillet. René a promis, bien sûr. Ça lui fait une occasion de plus de voir Janine et les occasions sont rares en ce moment de grand travail. René se sent l'âme légère en revenant ce soir. Oui, mais il prend la grande route et il passe vers son champ de pommes de terre, ce champ qu'il a refait, qu'il a reconquis cette année sur les ruines. Et son cœur à nouveau se serre devant ses patates : elles sont brûlées par la sécheresse implacable. Celles du sommet, là où la terre est la plus pierreuse, sont toutes ratatinées et le bout des feuilles grillé. Celles-ci sont perdues sans aucun doute. Mais les autres sont à l'agonie : pantelantes, elles se laissent aller comme un corps mou sans résistance ; les feuilles sont ternes, sans couleur, sans consistance et la tige, souvent flasque, se penche languissamment vers la terre. Dans le pré voisin, raclé jusqu'à l'os à en être rouge comme si on l'avait écorché, les grillons grésillent leur chanson de crêcelle et les sauterelles font des bonds étincelants. Du coup, René en vient à de sombres pensées. Avoir recréé de ses mains un champ détruit, emprunté la semence, souffert misère pour la confier à la glèbe, et puis maintenant tout cela est près d'être anéanti. C'est à désespérer de tout. Se cramponner au sol de ses ancêtres et en être maudit implacablement. Malédiction ! Si au moins celle qu'il aime l'aimait, mais hélas, pas de parole d'espoir. Tantôt la croyance en un aveu tout proche, tantôt la noire désespérance ; la seule Villarinche qui vaille la peine d'être aimée et qui sera peut-être la source de l'éternelle douleur ! Malédiction !

René n'entend pas venir le vélo léger qui remonte derrière lui et qui s'arrête tout près de lui. Une voix joyeuse le tire de sa réverie.

« Eh bien ! René, qu'est-ce que tu calcules au milieu de la route au risque de te faire écraser ?

— Tiens, c'est toi Odette. Tu reviens du pain ? Ce soir j'ai le cafard : mes patates sont presque foutues avec cette sacrée sécheresse.

— Bien sûr, mais il ne va tarder à pleuvoir. Le maître d'école m'a dit que le baromètre baissait. Les patates se relèveront, t'en fais pas !

— Que m'importe, ce soir, je vois la vie en noir. Toi maintenant, tu t'en fous, tu files le parfait amour comme on dit dans les romans, et tu crois que tout le monde doit être gai.

— Mon pauvre René, c'est vrai, je suis contente et je voudrais que tu le sois bien aussi. Ecoute, je vais te raconter quelque chose qui te fera peut-être plaisir, mais promets-moi le secret.

— Que diable vas-tu encore me dire ? La vie n'est déjà pas assez compliquée qu'il faut encore que vous tramiez des choses secrètes. Tout serait pourtant bien plus net, plus clair, au grand jour.

— Oui, bien sûr, mais on est pas là pour philosopher. Il faut bien prendre le monde comme il est. Dimanche passé, nous sommes allés Sous-le-Col avec Gaston. Naturellement Janine nous a royalement reçus et on a bavardé, bien entendu, et des filles et des garçons. Gaston, pour rigoler, disait que tu étais bien comme les autres, un peu courroux, enfin des bêtises, tu sais comme il est. Janine a pris ta défense ; elle a dit que tu n'étais pas comme les autres, que tu avais quelque chose de supérieur. Nous l'avons blagué un moment pour son penchant pour toi, que nous feignions d'ignorer. Puis, quand Gaston est sorti, j'ai profité que nous étions seules entre filles pour lui dire : « Tu l'aimes René ? Dis le moi franchement à moi. — Pourquoi pas ? qu'elle m'a répondu. Plus j'y pense et plus je le crois à une fantaisie. Mais ne dis rien à personne. L'amour est une fleur délicate qu'il faut laisser pousser à l'arbre. » Tu vois René que ça te fait plaisir. Tu lui plais c'est certain. Il n'appartient qu'à toi de la décider en plein.

— Bien sûr, Odette. En tout cas, je te remercie du renseignement. Tu es une brave fille.

— De toute façon, je vous inviterai à mes noces et il

faudra bien que vous labouriez ensemble, comme on dit. Tu passes par le raccourci ? Alors adieu. »

Le samedi après-midi un temps lourd pesait sur le monde comme chaque jour depuis deux semaines et plus. René, assis à l'ombre, martelait sa faux à petits coups pour qu'elle soit bien affûtée pour le lendemain, mais la sueur ruisselait sur son visage. « Si on a ce temps demain, pensait-il, jamais on ne pourra tenir le coup. » Il était tout heureux maintenant d'aller faucher pour le père de Janine car il la verrait certainement, elle, et maintenant il avait repris beaucoup d'espoir depuis les paroles d'Odette. L'après-midi s'avancait et des nuages de plus en plus épais s'amoncelaient dans le ciel. « Au fond, pensait René, il pourrait bien pleuvoir une bonne averse. La mère Rostaing a fait la quête pour faire dire une messe. Le bon Dieu a dû se décider à nous envoyer, un peu tard, sa bénédiction. » Les gens charriaient en hâte le foin sec pour éviter qu'il ne se fasse mouiller. Des coups de tonnerre éclataient dans le lointain. Le père Jean-Pierre arriva avec une charge de seigle.

« La pluie est là, René. Elle tombe déjà au Sapey et en Montrond. Il en faudrait deux ou trois jours, et de la fine, de la pénétrante.

— Bien sûr, mais ce sera un orage. »

René était tirailé maintenant entre le désir d'une longue pluie pour ses pommes de terre et d'un court orage qui ne l'empêcherait pas d'aller faucher le lendemain... et de voir Janine. Bientôt, les premières gouttes de pluie dégringolèrent du ciel bleu d'encre aux lueurs cendrées. Les coups de tonnerre roulaient toujours mais pas très fort. La grosse pluie crépita un moment sur les pierres et dans la poussière du chemin qui fumait encore. Puis elle se transforma en fines gouttelettes serrées et légères comme celles qui sortent des trous d'un arrosoir. « Tant mieux, pensa René, ça donne à boire aux patates et ça lisse l'herbe. La faux rasera demain, c'est sûr. » De la brume s'effilocheait sur les monts à présent, et la pluie glissait, glissait du ciel bas vers la terre rougie et chaude. Et la chaleur s'apaisait, les orties devaient plus vertes, les couleurs rouges devaient moins vives. Dans l'atmosphère plus fraîche se répandait une odeur d'herbes coupées, de poussière boueuse et de sueur. La pluie continuait jusqu'à la nuit, et puis toute la nuit, et à nouveau le jour revint mais la pluie, toujours triste et fidèle, continuait son œuvre féconde. Les monts étaient enveloppés de brume ouatée et blanche sous le gris uniforme du ciel. René regarda le temps et comprit qu'il ne pouvait pas aller faucher aujourd'hui. « Quel sacré temps ! Rôti mes patates et puis, pour une fois qu'il aurait fallu du soleil, il pleut sans répit. Enfin, les pommes de terre qui ne sont pas mortes en plein ressusciteront peut-être. » La pluie toujours douce et fine tombait, tombait sans arrêt, humectant les chemins, les herbes, les frondaisons, les récoltes.

L'après-midi, René mit son imperméable et alla voir ses pommes de terre. L'eau du ciel tombait toujours, régulière et fine. La route avait des moirures noires et le Glandon roulait des flots jaunâtres. Les oiseaux se taisaient, secouant leurs plumes parmi les feuilles mouillées. Après les accablantes chaleurs des jours passés, un frisson léger courait dans l'atmosphère humide. René arriva près de ses pommes de terre. Elles absorbaient l'ondée avec le bonheur délicieux d'un convalescent qui s'éveille d'un évanouissement. Celles du haut, serrées parmi les rocallles, étaient mortes définitivement, allongées, desséchées et fanées. Mais les autres dressaient leur tige carrée et leurs feuilles dentelées au-dessus de la terre noirâtre et, à chaque goutte de l'eau bénie que leurs racines absorbent, elles devenaient plus fermes, plus rigides et plus vertes. La vie semblait les gonfler d'une force surnaturelle.

Oh ! la bénédiction de la pluie féconde tombant en gouttelettes de vie dans le sein de la terre nourricière ! Mariage des deux vieux éléments, eau et terre, qui donne la vie et le bonheur, comme ils comprennent ta nécessité les hommes qui ont vu leur travail et leur peine menacés par la stérile sécheresse !

René sentit en lui un immense contentement et une prière de reconnaissance monta en son cœur : « Soyez bénis, mon Dieu, qui donnez à boire les gouttes de la vie à mes pommes de terre, qui sanctifiez ma peine et prenez pitié de ma détresse. »

Sans doute, un peu de mélancolie se mêlait à cette joie car la terre sans soleil est triste et vide, et sans la vision de Janine, l'esprit de René était un peu amer ; mais, malgré tout, la pluie avait été un bonheur et une faveur du ciel et, René, ce soir là, s'endormit en paix.

## CHAPITRE XVII

## Corvée de fauchaison Sous-le-Col.

La pluie dura encore quelques jours, reverdisant la peau grillée de la montagne et redonnant de la vigueur aux pommes de terre. Puis le temps se leva lentement, et les faux, à nouveau, prirent possession des prés. Le père Favre avertit une nouvelle fois ses faucheurs pour le dimanche 23 juillet.

La nuit est noire, quelques étoiles papillotent dans le ciel. Quatre heures. René se lève, prend une tasse de café et une tartine de beurre puis, la faux sur l'épaule, il s'en va rejoindre au Châtelet les autres camarades de corvée. Le père Favre attelle le chariot ; on y place les faux, mais les hommes préfèrent marcher à pied car il ne fait pas très chaud de grand matin. Allez, en route ! Avec le père Joson et son fils, cinq hommes sont là. René, Gaston Bonté, Marcel Rostaing, Henri du Cantonnier et François Martin-Cocher, le beau-frère du père Joson, un homme d'âge, mais l'un des meilleurs faucheurs parmi les anciens. Les hommes marchent vite et parlent peu d'abord en allant sur la route noire qui monte vers les Olles. Quelques phrases banales au sujet du temps, de l'état des foins ou des autres récoltes, et c'est tout.

Cependant, vers l'Est, le bleu de la nuit prend une teinte plus pâle ; l'aube blanchit dans le ciel et il fait jour lorsqu'on passe à l'Echet où seuls les chiens aboient violemment ; les fruitières sans doute ne sont pas encore levées.

Au Sapey, la belle Emma, encore tout ébouriffée de sommeil, prend l'eau à la fontaine rustique, en contre-bas de la route. Marcel l'interpelle :

« Eh ! la belle, tu vas déjà faire ta toilette. Pas besoin d'un coup de main ?

— Pas maintenant, répond hardiment la jeune fille, l'une des plus délivrées du pays. Vous allez faucher ?

— Un peu. »

Les hommes poursuivent leur route, mais les jeunes regardent encore avec envie les formes puissantes de la montagnarde.

« C'est une dure, celle-là, dit Henri ; et elle n'est pas farouche.

— Pour ça, répond Marcel, elle sait profiter de la vie. C'est vrai qu'avec un corps pareil...

— Oh !, reprend René, toi tu aimes ce qui est facile.

— Facile ou difficile, quand on tient une fille comme celle-ci je t'assure que c'est un plaisir unique.

— Oui, mais uniquement pour toi. Aujourd'hui à toi, demain à un autre ; alors ce n'est pas intéressant. Moi, je veux tout pour moi, et pour toujours.

— Et c'est pour ça que tu n'as rien. Ecoute, mon vieux, faut pas être si difficile. Quand tu peux saisir une occasion, attrape-la. Une fois marié, je dis pas, c'est une autre histoire. Mais tant qu'on est garçon...

— Oui, mais tu me diras pas que c'est là une fille sérieuse.

— Et qu'est-ce que ça fait ? Crois-tu que les filles n'ont pas droit de s'amuser comme nous ? Un garçon qui n'y a jamais touché, tu sais qu'on le prend pour un con. Pourquoi voudrais-tu que les filles restent pucelles jusqu'à leur mariage ? C'est une question de préjugé. D'ailleurs bien peu le demeure, pour ne pas dire aucune.

— N'exagère pas. Et puis, préjugé ou non, j'aimerais que ma femme soit vierge et que ce soit moi le premier et le seul. »

Tout en devisant, on avait marché à travers la vaste combe pleine de foins mûrs aux senteurs pétillantes. Bientôt, il fallut descendre à travers les alpages puis traverser sur des pierres rugueuses les flots mousseux du jeune Glandon. Enfin les faucheurs arrivèrent dans une pâture, un peu au-dessus de la glière blanche où sinuait le Glandon.

« Allez les enfants, dit François Martin-Cocher, à présent y a de quoi se dérouiller. Y a l'air d'y avoir encore du foin, y a tellement eu de neige cette année. René, passe en tête, tu vas plus vite que nous.

— Oh ! pas tellement. Enfin, faut bien que quelqu'un commence. »

René accrocha son étui à meule de fer blanc sur le devant de sa ceinture, en sortit la meule et frotta sa faux des deux côtés, de la côte à la lame. La meule grise rayait l'acier bleu et crissait dans l'air cristallin. Puis René attaqua l'herbe courte de l'alpage. Lentement il détendit ses bras souples et enfonce la faux parmi les herbes épaisse et mouillées de rosée. La faux crissa sourdement et rejeta une large brassée d'herbes coupées dans le foin encore debout car en montagne on fauche en double : on commence à la montée et, à la descente, on rabat l'andain ; de cette façon, dans ce foin court, on en fauche une grande épaisseur à la fois, au moins trois fois la longueur d'un manche de faux.

René, d'un mouvement léger et monotone, allait de l'avant dans l'alpage, montant, mordant à plein dans l'herbe, et les autres suivaient derrière René : Henri, puis Marcel, Gaston, François Martin-Cocher, Joson et le jeune François qui fermait la marche. Sept andains étaient ainsi pris à la fois, mais, dans l'immensité des prés de montagne, qu'étaient-ce que 7 hommes traçant leurs 7 andains en même temps ? Tous ces hommes n'avaient presque jamais travaillé ensemble, et il y avait un point d'honneur pour chacun d'eux de montrer son adresse à la faux, et ils y allaient de toute leur force, aussi bien les vieux que les jeunes. Seule la supériorité de René était incontestée. On savait son habitude à battre la faux (qui durait toute une matinée !), à aiguiser, son adresse à éviter pierres et taupinières, et sa force puissante qui, jointe à ce don inné de guider la faux, lui faisait mordre l'herbe beaucoup plus épais et sans fatigue.

Mais derrière René, la lutte était ardente, si ardue que lui-même put croire qu'il n'allait pas plus vite

que les autres. Presque en même temps que lui, Marcel, Gaston, et le vieux François avaient fini leur premier andain. Seul Henri avait rétrogradé ayant eu, disait-il, des ennuis avec des taupinières. Joson et son fils suivaient, pas très loin d'ailleurs, car le père Favre était un bon faucheur, mais il tenait à donner des leçons à son fils qui ne fauchait pratiquement que depuis deux ans ; celui-ci, sans aller très vite, s'avérait un fin faucheur qui rasait l'herbe proprement. Mais au cours du deuxième andain, Gaston, malgré toute sa nervosité, ne put tenir face à Marcel qui, plus grand,

menait plus large et même se permit le luxe de tenir tête à René. Derrière, François Martin-Cocher fauchait avec lenteur, semblait-il, beaucoup moins violemment que les jeunes mais avec une efficacité qui valait celle de René. On eût dit un gros ours qui se dandinait dans l'herbe, pourtant il avançait, il avançait et bientôt il dépassait Gaston. Au troisième andain, Marcel, épousé par l'effort qu'il avait fourni, se laissa rattraper par le vieux François qui, régulièrement, abattait l'herbe comme une machine précise et bien montée. Seul René avait maintenant un demi-andain d'avance, et on voyait bien qu'il était largement le roi de ces faucheurs, mais on sentait aussi que si François Martin-Cocher avait eu quinze ans de moins, il aurait inquiété le jeune montagnard.

Pendant que ces hommes, mouillés de sueur malgré la fraîcheur matinale, se livraient un duel sans merci, le soleil avait jailli comme une étincelle puis, comme une large fleur d'or, il s'était épanoui au-dessus de la ligne bleue de l'Envers. Maintenant il donnait aux choses une vie surprenante.

« Soleil arrive, les gars. Il faut aller boire un coup et casser la croûte. »

Les faucheurs allèrent s'allonger entre deux andains. Quelques-uns en profitèrent pour marteler leur faux. Puis la lutte contre l'herbe recommença, mais l'ardeur matinale était tombée. Les faucheurs s'étaient jugés, ils s'étaient fatigués aussi et, maintenant, ils travaillaient avec lenteur et mesure, abattant le foin mûr, plein de senteurs et de grillons qui pétradaient devant la faux. La sueur mouillait le corps puissant des rudes montagnards car le soleil brillait haut dans le ciel pur et mangeait peu à peu l'ombre

grasse qui enveloppait l'Envers. Le bruit léger des faux qui coulaient dans l'herbe se mêlait au mugissement lent du Glandon sur son lit de graviers blancs. Toute la combe était maintenant ensoleillée, seules quelques creuses profondes, entaillant l'Envers, gardaient encore un peu d'ombre dans leurs rainures étroites. Le soleil marquait midi dans le cadran des ciels...

Une forme légère descend l'alpage. Gaston l'a repérée mais ne dit rien. François Favre, à son tour, l'a vue.

« Enfin, voilà la soupe les gars ! crie-t-il. »

Et tous d'arrêter la faux et de regarder Janine qui arrive avec deux paniers, un à chaque main. Elle est simple comme d'habitude : une robe gris-bleu, un léger gilet couleur café au lait suffisent à mettre en valeur son corps musclé et brun, sa tête au fin profil qu'encadre l'opulente chevelure brune et qu'éclairent les yeux couleurs de ciel. Les jeunes gens, qui la connaissent depuis toujours, ne peuvent pourtant s'empêcher de l'admirer, et René sent son cœur se gonfler d'amour passionné.

« Ça fera, les hommes ? crie-t-elle aux faucheurs.

— Oh oui ! répond son père, mais l'estomac commence à sonner creux. Tu es la bienvenue avec tes paniers.

— Et même sans paniers, rétorqua Henri, avec un regard d'envie vers la belle jeune fille.

— C'est vrai, dit Marcel, quand on voit une belle fille, ça lève la fatigue et ça rend joyeux, hein René ? »

Celui-ci hoche la tête et s'éponge le front sans répondre, cependant que le vieux François réplique :

« Ah ! les jeunes, ça ne pense qu'à l'amour. C'est bien le bon temps. C'est vrai que ma nièce est diablement jolie.

— Et puis de notre temps, on était comme eux, ajoute le père Joson.

— Oh ! pour ça oui. Moi, après avoir fauché en Olle toute une matinée, descendu ma charrette l'après-midi, je partais encore le soir à la tchap'a au Premier-Villard. Couché à 1 heure du matin et debout à quatre. Faut ben être fou pour mener une pareille vie, et pourtant c'était notre bonheur.

— Allez mange, parrain. Tu raconteras tes souvenirs en mangeant, interrompit Janine. »

Les œufs, le gigot d'agneau, le poulet rôti, les beignets cordés, le beurre, le fromage se succèdent, arrosés de fort coups de vin. La conversation se poursuit à bâtons rompus, les jeunes essayant de lutiner Janine, les vieux racontant des histoires.

Enhardi par quelques coups de rouge, René place aussi son mot dans les propos qui moussent autour de la jeune montagnarde, et Gaston l'aide à attaquer, comme disent les jeunes coqs du pays. Habillement, il s'est tiré du côté du père Joson de façon à laisser côté à côté René et Janine. Marcel relève aussitôt la position.

« C'est gentil Gaston de laisser les amoureux ensemble. Mais faut vous rapprocher un peu. Vous avez l'air tout honteux.

— Honteuse de quoi ? répond Janine. »

Et elle regarde franchement René qui, rendu plus courageux, s'assoit tout près d'elle.

« A quoi bon blaguer, dit-il. Eh oui ! tu me plais Janine et je n'ai pas honte de m'asseoir près de toi, si tu le permets.

— Oui, reste là. »

René prend maintenant la main de Janine et joue avec ses doigts. Les autres jeunes tendent l'oreille aux vieilles histoires que racontent les deux « vieux ». René peut murmurer en paix des mots d'amour à sa belle qui l'écoute en souriant. Le jeune homme s'absorbe de plus en plus dans son amour et il caresse maintenant les beaux cheveux bruns qui ondulent sur les épaules de Janine. A ce moment, Henri se retourne et ameute les autres jeunes gens.

« Eh bien ! ils ne s'en font pas les deux pigeons. Regardez-moi s'ils sont contents tous les deux.

— Ah ! ah ! René préfère encore la chasse aux filles à la chasse aux chamois, ajoute Marcel. »

Janine a rougi légèrement car son oncle et son père ont posé sur elle leur regard. René essaie de sauver la face.

« On ne peut pas faire un geste ou dire une parole sans qu'on vous reprenne. On ne faisait pas de mal après tout.

— Au contraire, reprend Marcel. C'est plutôt du bien, de belles caresses et de douces paroles.

— Eh bien ! tant mieux, dit Gaston, ça fera un beau mariage.



■ Corvée de fauchaison.

— Cette jeunesse, cette jeunesse, c'est beau ajoute le père Joson. Regarde, François tous ces beaux gars et ma fille, la plus belle des Villards.

— Si tu te mets toi aussi à me flatter papa, alors je ne vais plus savoir où me mettre. Allez, je vais ramasser les affaires. J'ai le beurre à faire aujourd'hui.

— Si on pouvait t'aider, reprend Henri.

— Aidez-moi plutôt à ramasser les plats et les pignotes. Allez, René, secoue-toi, ajoute-t-elle car elle déteste ce museau de renard d'Henri.

D'un bond René s'est levé et déjà il aide Janine à remplir les paniers. Gaston conclut :

« Mon pauvre Henri, ils sont faits l'un pour l'autre, que veux-tu. Père Joson, il faudra bientôt préparer la noce.

— Tant mieux, mais en attendant, cinq minutes de sieste ! »

## CHAPITRE XVIII

### *Retour de fauchaison. Discussion sur les mérites comparés des vies en ville et aux Villards.*

Les faucheurs ont terminé leur rude besogne comme l'ombre, pourtant lente à venir en ce mois de juillet, grignotait déjà les cimes ondulées de l'Envers. Les hommes boivent un dernier coup de rouge et le père Joson contemple l'immense étendue de son pré bosselé où sinuent les longs andains doubles.

« Nous avons fait du bon travail, vraiment. Mais je commence à être fatigué. Et vous, ce doit être pareil les jeunes. Heureusement que nous pourrons redescendre en chariot et aller nous refaire un peu. La Dide aura peut-être bien préparé un bon souper. Allez en route, les enfants ! »

Les faucheurs jettent leur enclume à battre sur l'épaule, prennent leurs faux et, lentement, descendent vers le Glandon aux flots d'argent qui frissonne sur son lit caillouteux.

« Eh oui ! reprend le père Favre, c'est toujours pénible une corvée car on ne s'arrête pas toute la journée de faire ce travail fatigant qu'est la fauchaison, et puis demain, c'est lundi, et il faut recommencer.

— Bien sûr, ajoute son beau frère. Mais pour moi, un travail que j'aime faire est un plaisir, et faucher, c'est pour moi, presque la plus belle distraction. Mais les jeunes aimeraient mieux danser peut-être, pas Marcel ?

— Pas tellement, François, vous savez. J'aime bien le bal, bien sûr, mais en cette saison, l'après-midi, il n'y a presque personne. Tout le monde est dans les montagnes ou au travail. Les bazan'nes elles-mêmes se promènent. Ce soir, il y aura peut-être du monde mais vous savez, le bal, c'est comme autre chose, il ne faut pas en abuser.

— Pour moi, dit René, je crois comme François que le travail qu'on aime est une fête, à condition de le faire à son aise, de ne pas se crever, hein Gaston ?

— Tu as raison. Moi j'aime bien faucher et ça ne m'esquinte pas trop. Ce n'est pas comme la carrière certains jours.

— Et l'usine, reprend René. Ce n'est pas tellement pénible le boulot que je faisais cet hiver mais je le faisais sans plaisir et ça m'embêtait. Alors que ce soir, je suis fatigué mais content. »

Les hommes, tout en devisant, ont atteint la route où le jeune François les attend avec le mulet et le chariot qu'il est allé chercher au chalet. Les hommes placent les faux sur le chariot puis s'assoient sur le véhicule et, d'un bon pas, le mulet prend la direction de la vallée. Le soir commence à descendre et sa sérenité emplit d'une douce fraîcheur les combes et les vallées. Là-bas, vers le Nord, le col de la Madeleine érigé sous le ciel clair son mur sinueux peinturé de pourpre et d'orangé. Les grillons mêlent leur grésillement à la voix grave des torrents sur laquelle brode de temps en temps la musique assourdie et lointaine des clarines des vaches rentrant du pâturage.

« Y a pas grand monde par les routes, dit Henri. C'est vrai que le foin de montagne ne fait que commencer.

— Oui, bien sûr, mais faut dire aussi que les gens s'en vont, reprend François Martin-Cocher. De notre temps, avant la guerre de 14, il y avait du monde. Les

charrettes se succédaient sur la route des Olles. Et la belle jeunesse ! Pour les fêtes, le Chef-Lieu, c'était presque une ville.

— Oh oui ! ajoute son beau-frère, il y en avait de la jeunesse et des beaux gars et de belles filles et, le jour de la Foire, les cafés étaient archipepins et résonnaient de chansons. Ça se perd, les chansons, avec le bal.

— Ça c'est vrai, approuve Gaston amateur de beaux chants, et c'est dommage car rien n'est plus beau que les vieilles chansons.

— Et encore, paraît que c'est rien à comparer de l'ancien temps, reprend François. Du temps de mon père, ils étaient vingt-cinq de sa classe.

— Dire que nous, on était quatre, dit Henri.

— Et nous huit, en comptant les Ban'nes.

— Et nous six, sans les Ban'nes.

— Mais il fallait voir comme le pays était cultivé. Partout des terres, jusque sous les rochers et même dans les montagnes.

— Avant la guerre de 14, on semait encore au Sapey.

— Toutes les montagnes étaient touchées par la fauve. Il fallait faire de la drôle de gymnastique pour faucher en certains endroits de Comberousse ou de Montrond.

— Et pour faner et descendre les ballons ? Dans la combe des Roches, plusieurs se sont tués en allant aux fougères de la [Bande] pour faire de la litière.

— Et pour les Olles ? Il n'y avait pas de route. Tout se transportait à dos. Le mois d'août, c'était un enfer. Deux voyages en Olle dans la journée : levé à minuit, couché à huit heures du soir.

— Mon père, une fois, s'était endormi sur son mulet, vers le Chouchou. Il était en bande ; il faisait très nuit. Les mulots eux-mêmes, crevés de fatigue, se sont égarés et, au lieu de filer vers les Olles, montaient dans la combe du Chouchou. Ils s'en sont aperçus à temps, heureusement.

— Quelle vie ! dit Henri, interrompant les souvenirs des vieux. Ça ne m'étonne pas que les gens sont partis.

— Bien sûr ; surtout qu'après s'être éreintés l'été à ramasser du foin dans des endroits perdus, il fallait partir tout l'hiver gagner sa vie par la « France en bas », ramoner ou vendre des bricoles de maison en



■ « Moi, la montagne c'est ma vie. »

maison, et cette vie dure commençait presque au berceau et durait jusqu'à la tombe. Mon père est parti namb à 6 ans, du côté de Béziers, puis il a fait le marchand jusqu'à 70 ans.

— C'était pas une existence !

— Bien sûr que non, mais les hommes de ce temps, s'ils souffraient plus, étaient peut-être plus robustes qu'aujourd'hui. Il y en avait qui étaient larges comme des portes et d'une force sans pareille. Au temps des Sardes, la Luronne, des Roches, avait cogné l'un contre l'autre deux gendarmes qu'il tenait dans chacune de ses mains et quand il les lâcha, la marque de ses doigts étaient inscrite sur la peau des gendarmes.

— C'est vrai qu'ils étaient horribles, à ce moment-là, les Villarins. Pour les tenir, la gendarmerie de Lachenal, c'était pas de trop.

— Surtout que, en plus de la contrebande avec la France, il y avait des bagarres fréquentes, pour une fille ou pour un rien, pour le plaisir de se battre, surtout avec les Ban'nes.

— Tout ça c'est passé. Les gens sont partis et s'en vont.

— Encore à l'automne, Firmin Tronel, qui vient de se marier, part à Marseille tenir un commerce.

— Et les autres s'embauchent dans les chemins de fer et même dans des usines.

— Pendant ce temps, les maisons s'écroulent, les vil-

ages deviennent des ruines et, dans les montagnes, on n'entend plus que siffler les marmottes. D'ici 50 ou 60 ans, il n'y aura plus grand monde aux Villards.

— Ça dépend, dit le père Favre. Il y a des jeunes qui aiment encore le pays. Mes enfants sont contents de vivre en montagne, et si je n'avais pas reconstruit la « montagne » ma fille serait devenue folle.

— Et moi, ajouta René, la montagne c'est ma vie. Je suis allé en ville cet hiver, ça m'a dégoûté. Je ne comprends pas qu'on puisse passer toute son existence dans ces maisons tristes, dans ces rues bien droites, au milieu des autos, des tramways et du tintamarre infernal.

— Bien sûr, la vie que nous menons, renchérit Gaston, est plus saine et plus agréable. Entre le travail des champs et celui de la mine, il y a peu de comparaison. Moi, je dis que, pour aller en ville, il faut être sûr de gagner bien plus qu'ici, comme Camille du Grand Séraphin qui, en 5 ou 6 ans, a presque fait fortune ; mais il a un café qui travaille à pleins bras.

— Ce qui nous tue, reprit Marcel, ce n'est pas tellement le manque de distraction. C'est peut-être plus sensible pour les filles, et encore car, en ville, leur principal amusement c'est le bal comme ici. Mais ce qui nous embête c'est qu'on travaille trop pour gagner pas grand chose, et l'hiver est trop long ; on est obligé de s'en aller.

— Tu te plains, et pourtant tu es bien content d'aller siffler des canons à Grenoble.

— Oui, mais, à la longue, on aimerait mieux rester dans son pays.

— Ce qu'il nous faudrait, c'est une usine qui ne travaille que l'hiver, mais nous ne l'aurons jamais par là ! Il n'y a que la carrière et encore on n'est pas sûr qu'elle continue.

— Question de gain, reprit René, qui réfléchissait depuis un moment, on gagne sa vie ici aussi bien qu'ailleurs, et il y en a dans le pays qui s'enrichissent bien avec leurs bêtes. Assurément, ce n'est pas des fortunes rapides comme celle de Camille du Grand Séraphin, mais il faut pas tant en demander pour vivre tranquille. Je crois que si on savait mieux s'y prendre, on pourrait encore améliorer l'exploitation. On devrait faire comme dans les Arves, surtout de l'élevage et des pommes de terre, faire paître les pâturages de montagne et ne faucher que le bas, mettre tous nos prés d'en bas en luzerne ou en herbe rouge. Ça rapporterait bien plus, surtout si on employait les engrangés.

— René a bien un peu raison, approuva François Martin-Cocher. Les prés de montagne sont trop pénibles et en bas on pourrait très bien faire beaucoup de fromage ; mais faut secouer les routines et faire du nouveau, et c'est le plus dur.

— Et puis l'hiver n'en resterait pas moins ?  
— Si on gagnait assez l'été, on pourrait bien le passer tranquillement à ne rien faire.

— On pourrait faire du ski, entraîner les bazans. Mais il faudrait de la propagande.

— Et pourquoi pas exploiter du bois ? faire des objets en bois, comme les gens d'Albiez ou les Boujus ?

— Restent les filles... Mais on leur trouverait bien quelque chose. Elles feraient du tricotage et le soir on irait tchaper comme dans l'ancien temps.

— Tu vois, François, que les Villards ne sont pas encore morts. Nos jeunes, qui désespéraient, maintenant bâtiennent des châteaux. Moi, je ne crois pas à toutes vos inventions, ni qu'on deviendra riches en restant aux Villards ; mais on peut s'y faire une vie heureuse, plus heureuse que la plupart de ceux des villes, si on sait la prendre du bon côté. Il y en a et il y en aura toujours de ces gens-là qui sauront être heureux aux Villards. Tout se transforme : les arcosses envahissent les prés et les orties les ruines, et pourtant la vie de nos montagnes est éternelle. On est moins nombreux aujourd'hui qu'autrefois, mais on fait le boulot qu'il y a à faire et on est peut-être plus à l'aise. En tout cas, vous les jeunes, vous êtes de la bonne graine. J'ai vu faucher aujourd'hui ; vous travaillez aussi bien que les meilleurs de l'ancien temps, et, quand on travaille d'un tel cœur, on n'est pas de ceux qui désertent le pays. »

Le chariot roulait dans le crépuscule sur la route blanche, et les hommes sentaient les courbutures de cette journée de rude travail, mais tous étaient contents, et plus encore René que les mots du père Favre semblaient encourager et qui se rappelait le doux sourire de Janine, la montagnarde au cœur pur.

Pierre Bozon  
(à suivre)

## ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE

## La communauté de communes engage une phase de concertation

Samedi 9 juin, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, devant 35 personnes environ et en présence de Patrick Louadoudi, président de la communauté de commune, et des maires des deux communes, M. Lugaz, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Savoie, et deux de ses assistants ont

présenté la procédure qui devrait conduire à la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) située entre les hameaux du Bessay, de Lachenal et du Planchamp.

C'est la communauté de communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet, assistée par la direction départementale de l'équipement (DDE)

de Chambéry. Avec, dans l'immédiat, création d'ateliers de concertation pour rédiger un cahier des charges, puis désignation d'un bureau d'étude (janvier 2008), choix d'un aménageur (novembre 2008), dépôt des permis de construire (avril 2009), pour un début des travaux d'aménagement de cette ZAC prévu en octobre 2009.

Quel est ce projet ?

Les plans locaux d'urbanisme (PLU) des deux communes, approuvés l'un le 25 septembre 2004 (Saint-Alban) et l'autre le 14 janvier 2005 (Saint-Colomban), prévoient une possible extension, conséquente, de l'urbanisation des hameaux de Lachenal et du Bessay, en dehors du nécessaire développement de ces hameaux et de leurs limites actuelles, pour développer l'habitat permanent et touristique et renforcer et développer les activités existantes agricoles et artisanales en créant un lieu d'accueil.

Sur les zones (dites Au, c'est-à-dire à urbaniser mais avec un aménagement d'ensemble) réservés aux PLU seuls 10 hectares (107 000 mètres carrés) sont concernés par le projet lancé aujourd'hui par la communauté de communes dont 9 000 mètres carrés seraient réservés aux activités agricoles et artisanales. L'objectif étant de mettre « à disposition des artisans et des agriculteurs des bâtiments spécifiques comprenant des locaux commerciaux (...), des entrepôts (...) et des bâtiments de rangement de matériels »(1).

La superficie restante, qui représenterait environ 36 800 mètres carrés SHON, donnerait un potentiel de 600 logements soit entre 2 500 et 3 000 lits. D'où la question : « Compte tenu de l'importance relative de l'opération globale, il convient de s'interroger sur la prise en compte de la Loi Montagne et en particulier sur le recours ou non à la procédure UTN »(2). D'autant que la réalisation de ces logements (dont 20 % seront des logements sociaux) est « susceptible d'être confiée à des promoteurs après mise en concurrence »(1).

Enfin, pour accéder à cette ZAC une route serait ouverte en contrebas des hameaux de Lachenal et du Bessay. Elle traverserait la zone aménagée en reliant le Martinan (après le café du Sembuis) au Planchamp.

Aujourd'hui, où en est-on ?

Après appel public à candidatures, six équipes pluridisciplinaires (comportant des architectes, des urbanistes, des paysagistes et des spécialistes de l'approche environnementale) ont été sélectionnées par la communauté de communes (25 mai). Les offres de ces équipes seront examinées le 3 juillet et trois d'entre elles seront retenues qui devront rendre leurs travaux pour janvier où une commission d'appel d'offres (qui reste à constituer) désignera le bureau lauréat qui aura la charge de conduire la procédure d'aménagement de cette ZAC.

C'est pour aider les trois bureaux chargés de travailler jusqu'en décembre que s'ouvrira dès juin une phase de concertation dont la philosophie était présentée le 9 juin dernier à la salle des fêtes. Le but de cette concertation est d'impliquer « dans un travail commun élus, techniciens et habitants afin d'améliorer la qualité et la pertinence du projet en recueillant directement un avis issu de la population ».

Cette concertation se fera à travers des ateliers dont les dates, d'abord fixées

entre le 20 juin et le 23 juillet, à 14 heures, devraient être reprogrammées en fin de semaine pour tenir compte de l'emploi du temps des Villarins qui travaillent ou qui ne résident pas aux Villards. Par ailleurs, pourquoi programmer les 4 sessions des groupes de travail en juin et juillet alors que le mois d'août permettrait une plus grande disponibilité de chacun ? Car comme le faisait remarquer le maire de Saint-Alban : « On parle ici d'un projet énorme de 45 000 m<sup>2</sup> [...], aussi est-il utile de se précipiter de la sorte ? Est-on à 15 jours près quand on sait que la phase d'étude va durer 2 ans et que rien ne sortira avant cette échéance ? »(3)

En réponse, le directeur du CAUE précisait alors que les délais étaient courts

faire des buildings car ce serait faire perdre un cachet authentique à notre vallée. Les deux objectifs majeurs à court terme me semble-t-il sont de fixer la population et de maintenir le tissu économique à travers ses aspects agricole et artisanal. » Pour la zone agricole, M. Louadoudi a souligné « qu'elle sera ce que les agriculteurs voudront en faire ».

Puis Michel Donda, après s'être interrogé sur le nombre de logements prévus dans ce projet est revenu sur la route : « Une route est prévue, qui partira du bar-tabac-presse le Sembuis au Martinan, pour arriver au Planchamp vers chez Raymond Quzel-Péron en passant par le bas de Lachenal ». Ce qui implique un nouvel hameau de Saint-Alban, le Planchamp, ce qui n'est pas indiqué

zones inscrites aux PLU.

En matière touristique « la vallée manque d'un équipement ludique comme une piscine ou un centre sportif comme au Corbier a avancé Georges Quzel-Ambrunaz, et il n'y a pas grand chose au niveau constructible, hormis sur cette zone ».

Après ces questions, on est revenu à l'aspect plus concret de l'organisation des réunions des groupes de travail. Et certains d'estimer qu'on leur demandait de participer à un projet alors qu'on ne connaît même pas l'étendue exacte de la zone, regrettant ainsi l'aspect trop « magistral » voire peu « préparé » de la présentation.

En fin de réunion, une distribution de coupons a permis à chacun de s'inscrire à ces groupes de travail. Le faible nombre de coupons remis lors de la réunion ne permet pas de dire si les Villarins ont adhéré à cette démarche de démocratie participative. Nombreux sont ceux (même parmi les plus jeunes) qui ont du mal à cerner la participation à un projet sur 20 ans. « Qu'on finisse déjà les constructions et les travaux engagés, avant de penser à dans 20 ans ! » dirent certains en quittant la salle des fêtes. « Dans les 2 communes il y a des trous dans les routes, et on veut construire 500 logements ! »

Les premières réunions des groupes de travail aideront sans doute à nuancer ces propos. Ils devraient aussi montrer si ce projet a fait l'objet d'une étude pour déterminer combien d'agriculteurs et/ou d'artisans seraient intéressés, pour évaluer combien de Villarins demanderaient des logements dans des zones de ce type, et pour savoir enfin si un budget global et annualisé a été estimé.

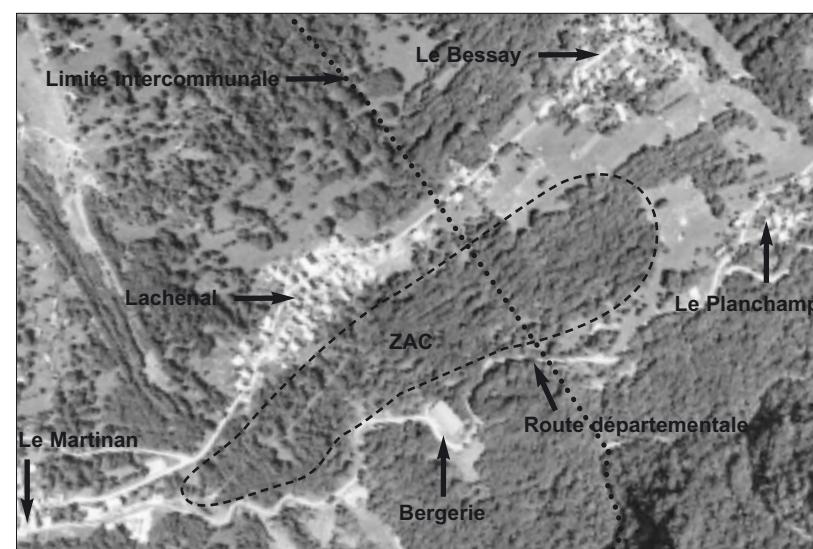
Mais comment ne pas laisser (provisoirement) le mot de la fin à un ancien qui, sortant de ce forum, se demandait : « Comment se projeter dans cinquante ans quand on a 20 ans de retard par rapport aux autres stations alentours ? »

**Christophe Mayoux**

(1) Note de présentation pour la présélection des équipes (DDE).

(2) P. Jeannin (DDE). Relevé de décision de la réunion du 14 février 2007.

(3) Ces réunions auront finalement lieu le vendredi à 14 heures, les 29 juin, 20 juillet, 14 août, et 7 septembre. La concertation débute mal...



car imposés par le type de la procédure choisie pour permettre aux gens de s'exprimer.

Chaque groupe de travail (qui pourrait être ouvert aux élus à condition que ceux-ci n'interfèrent pas dans les propositions qui seront remises aux conseils municipaux pour approbation) devra garder à l'esprit la question : « Que sera la vallée du Glandon dans 50 ans ? » sachant que ce projet (dans son intégralité) sera étalé dans le temps et que « rien n'est figé » comme le précisait le directeur du CAUE.

Au delà de la procédure mise en place, ce projet a soulevé dans l'assistance de nombreuses questions.

Ainsi Maurice Frasse qui s'est interrogé sur la maîtrise foncière du projet qui nécessitera l'acquisition de quelque 650 parcelles appartenant à 200 ou 250 propriétaires. Sur ce point, M. Louadoudi a estimé « qu'effectivement la collectivité devait maîtriser le foncier pour ne pas que l'opération soit bloquée » et le directeur du CAUE a précisé : « Je vous rassure, les 45 000 mètres carrés ne seront pas aménagés demain ! »

Pour Jean-Marc Bordas la question qui se pose est celle de l'idée que se font les élus de l'avenir de la station-village : « A-t-on vocation à faire des logements, touristiques ou non, et des zones commerciales ? Il ne faudrait pas en venir à

dans le dossier remis à l'assistance.

A toutes ces questions M. Louadoudi a répondu que le projet était nécessairement évolutif car « il faut penser l'aménagement de la vallée à 50 ans ».

M. Edmond Lauminy, ancien maire de Saint-Alban et actuel président de l'association foncière pastorale intercommunale, s'est dit « pessimiste sur ce projet », demandant : « Y a-t-il dans les communes d'autres possibilités de construction et à partir de quand ? Car la formule intercommunale existe certes, mais ne serait-il pas préférable peut-être de doter chaque hameau d'emplacements réservés à la construction. » A cette interrogation, Georges Quzel-Ambrunaz a répondu que dans le PLU de Saint-Alban, seule cette nouvelle zone constructible avait été prévue. Edmond Lauminy a alors estimé qu'avec ce projet l'épicentre de la vallée allait se déplacer vers cette nouvelle zone, précisant : « Je vois mal cette concentration sur 2 villages, qui de plus va empiéter sur un plateau à vocation agricole dont une partie fait partie d'ailleurs de l'AFP intercommunale ».

Mais sur ce point, M. Eric Sadoux (chambre d'agriculture) a indiqué qu'il allait suivre pour la Maurienne les projets intercommunaux touchant le domaine agricole et notamment celui de cette ZAC laquelle, en principe, concernant ce plateau agricole, devrait s'en tenir aux

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) sont des organismes départementaux d'information et de conseil dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture. Ils assurent des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs.

A la disposition des particuliers pour les renseigner dans tout domaine (bâtir, rénover ou agrandir), ils assurent gratuitement une mission de conseil par des permanences en mairie, à la DDE ou au siège du CAUE local. Ils apportent naturellement aux collectivités locales assistance et conseil dans leurs domaines de compétence comme ce sera le cas aux Villards pour la ZAC intercommunale.

Les CAUE sont financés par une taxe sur les permis de construire.

## BUDGETS

## Saint-Colomban recourt à l'emprunt pour financer ses grands travaux

Le budget 2007 de la commune de Saint-Colomban(\*) s'équilibre en recettes et dépenses à 1,45 million d'euros en fonctionnement et 8,78 millions d'euros en investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles sont de 0,70 million d'euros (la différence représentant essentiellement un versement, comme recette, dans la section investissement). Elles comprennent les charges à caractères général (247 500 euros), les charges de personnel (130 000 euros), les charges exceptionnelles (108 000 euros prévus pour le rachat des terrains – au Mollaret – vendus aux promoteurs) et les charges financières (141 000 euros correspondant aux remboursements des intérêts de la dette).

Les recettes de cette section sont assurées principalement par les impôts (1,09 million d'euros) et les différentes dotations dont bénéficient les communes (284 734 euros).

En investissement les dépenses comprennent le remboursement du capital de la dette (238 000 euros) ce qui fait une annuité (capital + intérêts) de près de 379 000 euros. Cette charge et les charges courantes de fonctionnement (510 000 euros, obligatoires) nécessitent donc d'emblée l'utilisation de près de 80 % des recettes provenant des impôts et des taxes (1,13 million d'euros).

Les autres dépenses d'investissement de la commune, inscrites au budget 2007, sont la voie d'accès au domaine skiable et le pont de Nantchenu (2,86 millions d'euros), la station d'épuration (1,82 million d'euros), le garage des dameuses (1,33 million d'euros), l'enfouissement des réseaux secs (1,04 million d'euros), le cimetière (542 700 euros), des travaux de voirie (comme le carrefour des Roches, 375 600 euros), un parking en Pouchet, la station d'épuration à Nantchenu, etc.

Pour couvrir ces dépenses (dont le total est de 8,78 millions d'euros), la commune a comptabilisé 838 000 euros d'excédents (fonctionnement et investissement) cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2007, 673 000 euros provenant de la section de fonctionnement, et 500 000 euros provenant de la communauté de communes (fonds de concours).

A cela viennent s'ajouter des subventions reçues pour la voie d'accès au domaine skiable (1,35 million d'euros), l'enfouissement des réseaux secs (71 000 euros), le cimetière (32 800 euros), et pour divers programmes (PLU, route de Fremezan, église, etc., pour 100 000 euros).

Pour compléter, la commune a dû inscrire au budget un emprunt de 5 millions d'euros. Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 la dette de la commune s'élevait à 3,62 millions d'euros correspondant à une annuité de 379 000 euros (*lire ci-dessous*). Si l'emprunt de 5 millions d'euros inscrit au budget est

totallement réalisé en 2007, l'annuité de la dette augmentera d'une somme comprise entre 380 000 et 460 000 euros (emprunt sur 15 ou 20 ans au taux de 4,45 % ou 4,50 %).

Pour la communauté de communes le budget 2007 s'équilibre en recettes et dépenses à 1,39 million d'euros en fonctionnement et à 2,32 millions d'euros en investissement.

En fonctionnement les dépenses réelles représentent 913 000 euros dont 261 000 euros de charges à caractère général, 159 000 euros de charges de personnel, 325 850 euros de charges de gestion courante (dont 180 000 euros de subventions à la Maison du tourisme) et 165 000 euros de charges financières (intérêt de la dette). On trouve également 130 600 euros versés en recettes à la section investissement.

Les recettes de fonctionnement proviennent à 93 % des impôts qui, pour la communauté de communes, sont réduits à la taxe professionnelle soit 1,29 million d'euros.

Les dépenses d'investissement sont consacrées au remboursement du capital de la dette (325 000 euros) puis 1,30 million de travaux dont 90 000 euros pour une décharge, 150 000 euros pour la halte-garderie, 60 000 euros pour des arrêts du bus scolaire, et 631 000 euros pour le reste du financement de la rénovation de la salle des fêtes. Sont programmés aussi 150 000 euros pour les études de la ZAC intercommunale et 215 000 euros pour les fumières. Les actions de l'AFP intercommunale sont également soutenues à hauteur de 97 500 euros.

Ces dépenses sont financées par des excédents (636 635 euros dégagés des exercices précédents), 130 600 euros versés du fonctionnement, 250 000 euros de subventions et 312 700 euros de dotation aux amortissements. Il sera néanmoins nécessaire de contracter un emprunt de 863 500 euros pour équilibrer cette section.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la dette de la communauté de communes était de 3,99 millions d'euros correspondant à une annuité de 490 000 euros.

Le budget annexe des gîtes de la communauté de communes s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 377 746 euros dont 351 646 versés à la section d'investissement qui s'équilibre quant à elle à 395 846 euros. La principale recette de fonctionnement provient, outre des excédents reportés (289 150 euros), de la location des appartements de La Perrière à France Location (88 000 euros).

Les dépenses d'investissement seront essentiellement consacrées à la rénovation de l'école du Premier-Villard (243 627 euros).

(\*) Pour le budget de Saint-Alban, lire *Le Petit Villarain* numéro 139, mars 2007.

## SAINT-ALBAN

## La chaufferie au bois prend forme

De tous les projets portés par la commune de Saint-Alban, la construction de la chaufferie au bois est la plus originale.

Commencés à la fin du mois de mars avec deux ans de retard liés à la modification du bâtiment (qui comprendra aussi des garages communaux), à l'allongement de la procédure et à la recherche de financements complémentaires – finalement obtenus –, les travaux se poursuivent normalement, avec cependant un léger retard, mais qui ne devrait pas empêcher la mise en service de cette chaufferie à l'automne.

Nous avions mentionné en son temps le procédé original de construction bois qui fait de ce bâtiment un prototype que les organisations professionnelles de la filière bois, désirant promouvoir ce type de construction, viendront visiter le 19 juillet avec tous les professionnels de la filière.

Autre projet qui prend tournure : la rénovation de l'école du Premier-Villard. Le dossier de permis de construire, qui comprend la réalisation de trois logements locatifs à loyers conventionnés, sera déposé cet été.

L'étude de faisabilité financière du projet a fait apparaître trois possibilités pour la mise à disposition de l'école :

- acquisition du bâtiment par l'OPAC (45 000 euros, estimation des Domaines) avec un coût total de l'opération de 496 068 euros (TTC) et une participation de la collectivité locale de 214 700 euros ;
- acquisition par l'OPAC, avec cession gratuite par la commune : coût total identique, reste à financer par la collectivité 169 700 euros ;
- enfin bail emphytéotique de 60 ans : coût de l'opération 453 722 euros et reste à financer par la collectivité 174 000 euros.

Le 9 juin dernier, le conseil municipal de Saint-Alban, considérant l'intérêt pour la commune de conserver la propriété du bâtiment, a retenu la solution du bail

emphytéotique pour la mise à disposition à l'OPAC. Une participation de 244 000 euros a été inscrite au budget de la communauté de communes (*lire ci-contre*).

Après le Frêne et le Mollard, c'est au tour du Premier-Villard de faire l'objet d'un plan général d'alignement (PGA) pour prendre en compte la réalité actuelle de la voirie dans le hameau après les transformations qu'ont connu les anciens chemins. La procédure commence par une enquête publique. Ensuite le conseil municipal se détermine au vu du rapport du commissaire enquêteur. Le PGA, une fois approuvé, est opposable au tiers ce qui signifie qu'il permet, si nécessaire (aucun accord amiable, propriétaires inconnus, successions non réglées, etc.), l'expropriation des terrains touchés par le PGA. Selon la municipalité de Saint-Alban, « ce travail s'inscrit dans l'effort accompli durant tout le mandat pour régulariser au mieux les questions foncières dans la commune ».

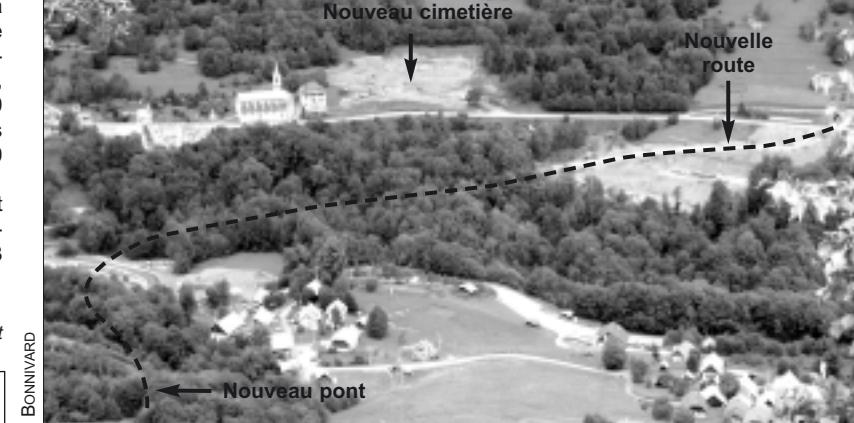
Tous les riverains des chemins du Premier-Villard doivent donc participer activement à l'enquête publique – qui se déroulera du lundi 30 juillet au mercredi 16 août à la mairie de Saint-Alban – de façon à éviter toute erreur au moment de l'approbation du PGA.

Le 12 août la municipalité organise une journée pique-nique dans la combe du Merlet. Pour permettre à chacun de s'y rendre, ce jour là, la réglementation de la circulation entre le pont des Echaux et les Granges sera modifiée et les véhicules seront autorisés à monter jusqu'au niveau des Granges dans la limite des conditions de sécurité (possibilité de co-voiturage). La municipalité offrira l'apéritif et le café et le pique-nique sera sorti du sac. En cas de mauvais temps cette journée serait reportée au 19 août.

Enfin la réunion annuelle d'information et de débat de la municipalité aura lieu le samedi 18 août à la mairie.



■ La chaufferie et les garages communaux.



■ Ça bouge à l'adret de Saint-Colomban. A quand l'ubac ?

**VERNIER Frères**

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

**Tél. 04 79 83 40 44**  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

### Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE  
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

Collectivités publiques	St-Alban	St-Colomban	Communauté de communes
Budgets de fonctionnement	373 557	1 448 058	1 386 504
dans dépenses réelles	253 165	700 000	943 225
Budgets d'investissement	1 140 946	8 783 242	2 324 004
dans dépenses réelles	997 374	8 528 242	1 929 004
Recettes (impôts + taxes + dotations)	300 662	1 415 060	1 336 592
dans impôts seuls	109 343	1 090 323	1 293 193
Dettes au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	371 981	3 620 131	3 990 607
Remboursements de la dette (annuités)	49 491	378 936	490 275
Emprunts inscrits aux budgets 2007	123 959	5 040 000	863 478

## SAINT-ALBAN

### ● SÉANCE DU 26 MAI 2007

Avant d'aborder l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité, avec la modification suivante, demandée par Mme Gilberte Girard : « Je suis usufruitière de la parcelle E 17, en amont du chalet, sur laquelle se trouvait une source captée dans un réservoir en béton et dont la conduite alimentait en eau le chalet. Le captage et le réservoir ont été enfouis et la conduite coupée lors du passage de la route. Je ne demande qu'une remise en état des dégâts causés et non pas un service. Quoi de plus légitime de demander réparation d'un préjudice causé par la commune ? »

#### 1 - Piste du replat

Pour la régularisation de la piste du replat trois missions sont proposées par les deux cabinets de géomètres consultés dans la convention d'assistance foncière : enquête parcellaire, acquisitions à l'amiable, expropriations. Le montant total des prestations est de 45 800 euros HT pour GE-Arc et de 39 045 euros HT pour Mesur'Alpes. Ces prestations sont établies en fonction du nombre de comptes propriétaires concernés mais le montant total de la prestation sera inférieur car, d'une part, la commune a elle-même procédé aux acquisitions amiables et, d'autre part, les cas d'expropriations seront peu nombreux (essentiellement les propriétaires inconnus ou introuvable). Finalement le cabinet Mesur'Alpes, moins disant, est retenu (8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange).

#### 2 - Acquisitions foncières

• Plan général d'alignement (PGA) du Frêne : le conseil accepte les échanges entre la commune et Mme Jeannine Chaboud-Crousaz, d'une part, et entre la commune et M. Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz, d'autre part, conformément aux limites définies par le PGA. Les superficies exactes et les divisions parcellaires seront déterminées par le cabinet Mesur'Alpes.

#### • Route du Replat.

• M. Joël Cartier-Lange s'engage à vendre à la commune, au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> plus 20 % au titre du réemploi soit un prix net de 0,24 € le m<sup>2</sup>, la totalité de la parcelle section C numéro 323 et l'emprise de la route pour les parcelles section C, numéros 500, 551, 892, 902, 321 et 239. En contrepartie la commune s'engage à céder la parcelle section E numéro 411 au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> pour les terrains non constructibles et à 10 euros le m<sup>2</sup> pour les terrains constructibles.

Le bois qui se trouve sur les parcelles cédées reste à la disposition du propriétaire pendant 10 ans. Cette transaction étant un échange, les frais d'actes et

de publication sont partagés de moitié, la commune réalisant par acte administratif les dites transactions.

• Mme Pierrette Frasse-Sombet s'engage à vendre à la commune, au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> plus 20 % au titre du réemploi soit un prix net de 0,24 € le m<sup>2</sup>, l'emprise de la route pour les parcelles section C numéros 670, 348, 315, 213, 233, 234 et 248 étant précisé que les frais d'actes et de publication sont la charge de la commune et seront exécutés par acte administratif.

• Mme Gilberte Girard s'engage à vendre à la commune, au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> plus 20 % au titre du réemploi soit un prix net de 0,24 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles en pleine propriété et de 0,10 € le m<sup>2</sup> plus 20 % au titre du réemploi soit un prix net de 0,12 € le m<sup>2</sup> pour les parcelles en usufruit, la totalité des parcelles section C numéros 370, 1124 et 18, et l'emprise de la route pour les parcelles section C numéros 793, 672, 320, 342, 330, 226, 39, 44, 19, 21, 17, 5, 62, 63, 1135, 1130, 1127, 1128, 1129, 1146 et 1147, étant précisé que Mme Gilberte Girard dispose d'un délai de 10 ans pour couper le bois existant sur les parcelles cédées. En contrepartie la commune cède les parcelles section C numéros 31, 1670, 1739, 1685, 1708, 1705, 1696 et 53 au prix de 0,20 € le m<sup>2</sup> pour les terrains non constructibles en pleine propriété (à 0,10 € le m<sup>2</sup> pour les terrains non constructibles en nue-propriété) et à 10 euros le m<sup>2</sup> pour les terrains constructibles. En outre, Mme Girard demande à conserver la jouissance de la source située sur la parcelle section C numéro 17, étant précisé que toutes les charges de captage et d'entretien lui incombe. Mme Girard précise que le problème d'alimentation en eau de ses chalets du Replat demeure et les parties conviennent de négocier en vue d'une solution amiable pour résoudre ce problème dans les meilleurs délais. Enfin, compte tenu qu'il s'agit d'un échange les frais d'actes et de publication sont partagés de moitié étant précisé que la commune réalisera par acte administratif les dites cessions.

• Voirie au Premier-Villard. Le conseil décide de régulariser au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> l'acquisition d'une parcelle de 205 m<sup>2</sup> prise par la commune en 1954 pour élargir la voie communale au Premier-Villard suite aux éboulements, sans que la vente correspondante soit finalisée (ayants droit François Cartier-Lange).

• Le conseil accepte la vente de la parcelle section N numéro 48, d'une contenance de 45 m<sup>2</sup>, au prix de 10 euros le m<sup>2</sup> à M. Ludovic Jalbeaud (frais d'acte à la charge de l'acquéreur) (adopté par 8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange).

• Enfin le conseil accepte la demande de substitution présentée par M. Robert Cartier-Lange en faveur de son fils Patrick Cartier-Lange) ; déplacement des

#### 3 - Subventions

Le conseil attribue 100 euros à l'association le Sou des écoles pour le voyage de fin d'année (budget d'environ 40 euros par élève). Pour les associations Patrimoine et culture et le club des sports des Villards, en l'absence de bilans financiers, le conseil décide de surseoir aux demandes. Un courrier sera adressé aux présidents de ces associations pour leur demander ce document pour présentation au prochain conseil. Pour la Maison du tourisme, le budget prévisionnel est établi sur la base d'un doublement de la participation de Saint-Alban. Le conseil, considérant la nouvelle implantation de la Maison du Tourisme et l'effort d'animation engagé cette saison, décide, sans répondre entièrement à la demande, d'attribuer une subvention de 3 500 euros pour 2007 (2 500 euros en 2006).

#### 4 - Eau et assainissement

Les tarifs de l'exercice précédent sont reconduits pour 2006-2007, à savoir : abonnement eau : 38 euros ; location du compteur : 11 euros ; tranche de 1 à 100 mètres cubes : 0,434 € par mètre cube (au-delà de 100 mètres cubes : 0,18 € par mètre cube) ; abonnement assainissement : 10 euros ; prix de l'eau consommée : 0,32 € par mètre cube. Le tarif de l'eau correspond au prix plancher fixé par le conseil général pour l'octroi de subventions (96 euros pour 120 mètres cubes consommés). A titre indicatif, le prix moyen de l'eau sur tout le bassin Rhône-Méditerranée et Corse s'établissait en 2005 à 2,79 € par mètre cube, soit 334 euros pour 120 mètres cubes. Par contre, le tarif de l'assainissement (48,40 € pour 120 mètres cubes) est inférieur au prix plancher du conseil général (0,60 € par mètre cube, soit 72 euros pour 120 mètres cubes).

#### 5 - Garages et chaufferie

• Assurance. Les entreprises qui réalisent les travaux sont couvertes par des assurances de garantie décennale en cas de dommages causés par des défauts qui leur sont imputables. Il est cependant en général long et difficile pour le maître d'œuvre de toucher les indemnités correspondantes.

L'assurance dommages ouvrage permet d'obtenir un règlement immédiat, l'assureur se chargeant ensuite des démarches auprès des assurances des entreprises. Le conseil municipal décide d'accepter le devis proposé par la SMACL pour un montant de 8 986,84 € TTC (adopté par 8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange).

• Avantages. Le conseil adopte les quatre devis présentés par l'entreprise Jamen, titulaire du marché du lot n°1 : extension de la plate-forme devant les garages par enrochement : 4 857,20 € HT (1 voix contre : Emile Quézel-Yoyon et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) ; déplacement des

*Lire la suite page 13*

## POINT DE VUE

### Chercher l'information où elle se trouve

Dans le numéro de mars du *Petit Villarin*, j'avais souligné le fait que ce journal était le lieu privilégié d'information de la vie politique locale et de débats dans notre vallée, et la lecture de ce numéro me conforte dans mon opinion. Qui dit débat dit, évidemment, droit à la critique. Mais, pour être valable et constructive, la critique doit s'appuyer sur des informations exactes. Et, à Saint-Alban, la mairie est ouverte à tous, et tout citoyen peut y trouver toute l'information dont il a besoin pour s'exprimer, qu'il ait envie d'approuver – cela peut arriver – ou de critiquer la politique menée par la municipalité actuelle.

A cet égard, l'article intitulé « *L'eau et le gîte d'alpage du Merlet* » signé par Edmond Lauminy est exemplaire. Bon nombre d'affirmations sont inexacts.

• La pollution bactérienne. Dès les premières lignes, il est dit que « *La qualité de cette eau est bonne, elle n'a jamais créé de gros ennuis, toutes les analyses étant bonnes...* ». Un long paragraphe est consacré plus loin à ce problème de pollution, l'auteur affirmant : « *aucun incident bactérien n'a été signalé en 2001, 2002, 2003* », puis, plus loin : « *nous avons connu plus tard(1), nous aussi, une alerte à la pollution bactérienne rapidement maîtrisée et d'ailleurs, en 12 ans de présence en mairie, c'est la seule dont je me souvienne* ».

La réalité c'est, malheureusement, que la pollution bactérienne est bien présente. Pas constamment, certes, et seulement en cas de fortes précipitations ou de fonte des neiges rapide. Chacun pourra le vérifier en recevant sa facture d'eau, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) ayant fait parvenir à la mairie un rapport sur la qualité de l'eau à joindre à cette facture. Ce qu'il faut savoir, c'est que, principe de précaution l'exigeant, les conditions d'analyse ont bien changé : d'une analyse par an lors de notre arrivée à la mairie, on est passé à 5 ou 6 par an, selon le planning établi par la DDASS, ce qui, mécaniquement, augmente les « chances » de déceler une pollution.

• La résurgence du Merlet. Trois analyses par fluorescéine ont été faites dans le Merlet dans les années 1980. L'une a été négative, le colorant ayant été déposé sans doute trop près de la source ; les deux autres sont positives, les résultats peuvent être consultés en mairie. Il est bien évident, comme le dit l'auteur, « *qu'une infime partie seulement des eaux du Merlet s'infiltra* ». Mais cela suffit à amener les bactéries dans le réservoir, où elles prolifèrent !

• L'arsenic. Lorsqu'on recherche de l'eau potable dans Belledonne, la crainte des hydrogéologues est que la source étudiée soit contaminée par de l'arsenic (et de l'antimoine, de caractéristiques chimiques voisines). Les sources testées au pic sud et au pic nord du Merlet ont précisément l'avantage de ne pas en avoir. Dans le cas contraire, elles auraient été éliminées immédiatement. « *L'élu bien informé* », qui affirme que « *les différentes sources trouvées auraient été écartées parce que contenant de l'arsenic* » aurait dû mieux suivre ce qui se passe au conseil, où le sujet a été abordé plusieurs fois. Les sources concernées, et elles seules, ont bien été analysées, et jamais la DDASS et les services du conseil général, avec qui nous travaillons en permanence sur ce dossier, n'auraient continué un projet sans toutes les garanties nécessaires.

• Le schéma d'alimentation en eau potable. Comme le schéma d'assainissement, il fait partie des documents qu'une commune doit obligatoirement établir (leur absence peut entraîner le refus des permis de construire, et tout développement de la commune devient impossible). N'ayant rien trouvé à notre arrivée à la mairie en 2001, nous les avons fait établir, là encore avec l'aide de la DDASS et du conseil général.

Le schéma d'eau potable a permis de proposer deux solutions pour l'alimentation de la commune à l'avenir : l'une en dérivant l'eau du syndicat de moyenne Maurienne, l'autre en captant les sources de la combe du Merlet. Les deux solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients : l'investissement est moins élevé avec le syndicat, mais le prix de l'eau aurait beaucoup augmenté pour les consommateurs ; le coût des sources de la combe est supérieur, mais on peut ainsi alimenter le gîte d'alpage(2) et les autres chalets, et la commune reste maître de son alimentation en eau et de son prix.

• Quant à la question finale : « *qu'est devenue la possibilité de céder notre surplus d'eau à des communes du fond de la vallée ?* », elle a été écartée (provisoirement ?) par le schéma d'alimentation que vient de réaliser Saint-Etienne-de-Cuines : le déficit en eau provenait du mauvais état des conduites et leur remise en état suffit, pour le moment, à satisfaire les besoins de cette commune. Mais la DDASS, qui a une vision à long terme, préfère une solution qui ménage une ressource nouvelle importante avec les sources de la combe du Merlet et nous encourage à choisir cette solution.

Pour finir sur une note d'humour, relevons que l'auteur se félicite de la « *bonne vieille installation des Perrières, de 25 ans d'âge, avec toutes ses insuffisances* ». Nous aussi, mais s'en féliciter ne veut pas dire s'en contenter pour l'éternité : la source des Perrières a remplacé l'eau des fontaines, dont se félicitaient déjà les plus âgés d'entre nous, qui se souvenaient que nos ancêtres, eux, se félicitaient du ruisseau ou de la source qui coulait près de chez eux !

Georges Quézel-Ambrunaz(\*)

(\*) Georges Quézel-Ambrunaz est maire de Saint-Alban.

(1) Après 1998 ou 1999, selon l'auteur.

(2) C'est bien évidemment un paramètre que la commune de Saint-Alban a pris en compte : le projet permet de fournir l'eau et l'énergie du gîte.

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

**Suite de la page 12**

regards des eaux pluviales : 1 530,60 € HT (1 voix contre : Emile Quézel-Yoyon et 1 abstention : Armand Cartier-Lange) ; création d'une fosse dans le garage : 3 261,32 € HT ; démolition d'une mesure sur la parcelle section G numéro 1232 (mesure menaçant ruine, propriété de la commune, située sur le trajet du réseau de chaleur) : 769 euros HT.

### 6 – Communaux dans la combe du Merlet

Les parcelles communales situées dans la combe du Merlet sont données à bail (ou conventions pluriannuelles) et il est nécessaire de fixer précisément les limites des différents lots. L'ONF propose de faire un repérage au GPS par 10 points délimitant les alpages pour un montant de 672,15 € TTC (adopté par 6 voix pour, et 3 abstentions : Annie Chaboud-Crouzaz, Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

### 7 – Communaux cultifs

Après la procédure engagée en 2002 pour reprendre les communaux cultifs conformément à la loi du 3 janvier 1967, le conseil avait décidé (22 avril 2006) la reprise par la commune de tous les biens communaux dont les usufructuaires en communaux cultifs n'ont pas été identifiés. Pour tenir compte d'une demande présentée par Mme Rosette Cordel et M. Michel Darves-Blanc, un délai leur avait été accordé jusqu'au 26 avril 2007 pour produire des actes établissant leurs droits sur un certain nombre de parcelles qu'ils revendiquaient. A l'expiration de ce délai, ils ont fourni des éléments qui ne permettent pas d'établir leurs droits sur ces parcelles. En conséquence, le conseil, considérant qu'il n'est pas possible d'attribuer des droits fonciers sans les preuves nécessaires décide la reprise des parcelles concernées (adopté par 7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon).

### 8 – Travaux

- Fontaine du Mollard : une seule entreprise (Nardin de Saint-Avre) a répondu à la consultation, pour un montant de 2 186 euros HT (montant inférieur au montant sur lequel a été calculée la subvention du conseil général). Cette entreprise est donc retenue par le conseil (8 pour et 1 contre : Armand Cartier-Lange).

- Voirie : trois entreprises ont été consultées : Appia (33 197 euros TTC), Gerland (sans réponse) et Martoïa (35 235 euros TTC). Après examen

détaillé des propositions qui présentent des prestations légèrement différentes, le conseil municipal a choisi l'entreprise Martoïa. Mais après une nouvelle étude des devis et compte tenu du fait que les réponses des entreprises ne correspondent pas aux mêmes prestations, le maire décide de soumettre de nouveau ce point au prochain conseil, en demandant aux entreprises de répondre au même cahier des charges. En outre une demande de dérogation sera présentée au conseil général pour effectuer les travaux en 2007, compte tenu de la dégradation résultant de l'hiver.

- Le conseil municipal reconduit pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 la convention d'assistance technique de l'Etat pour raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (75 euros annuel). La DDE s'engage par cette convention à fournir une assistance et des conseils dans les domaines de la voirie, des réseaux, de l'aménagement et de l'habitat.

### 9 – Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> située à l'intersection de deux chemins communaux et sur laquelle est construite une grange menaçant ruine. La démolition de cette grange permettrait l'élargissement de l'intersection des chemins et la réalisation d'un emplacement de stationnement pour deux véhicules, plusieurs habitations situées en contrebas ne disposant d'aucune possibilité de parking. Aussi, le conseil décide d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle section G numéro 1251, pour un montant de 2 800 euros et demande à M<sup>es</sup> Chappuis, Geiger et Le Moing de purger ce droit dans le délai réglementaire de six mois.

### 10 – Enfouissement de réseaux secs

Le conseil souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux secs dans les différents hameaux de la commune et il engagera prochainement les études nécessaires pour cette réalisation. Lors du raccordement en souterrain d'une habitation au réseau EDF, il est décidé que la commune participe aux frais engagés par le propriétaire pour ce raccordement, sur la base d'une participation de 50 %, avec un montant plafonné à 500 euros TTC. Cette aide sera subordonnée à la signature d'une convention accordant à la commune le droit d'utiliser les travaux pour enfouir toute conduite ou réseau la concernant, avec prise en charge par la commune du surcoût éventuel.

### 11 – Ecole de musique et halte-garderie crèche

La participation communale

2007 à l'école de musique est calculée sur la base de 15% sur le potentiel fiscal de la commune et de 85% sur le nombre d'élèves. Le comité syndical propose de modifier ce calcul avec les résultats suivants pour Saint-Alban : 50 % potentiel fiscal, 50 % élèves : 901,68 € ; ou 70 % potentiel fiscal, 30 % élèves : 1262,36 €. Sur les bases actuelles la part de Saint-Alban serait de 270,50 €. Le conseil considère que, s'il est normal que le potentiel fiscal intervienne dans les charges intercommunales, le mode de calcul proposé dans les simulations exagère son importance, l'augmentation de la charge communale étant trop élevée. En conséquence, le conseil donne un avis défavorable aux propositions du comité syndical (adopté par 8 voix pour et 1 abstention : Armand Cartier-Lange). Le conseil donne également un avis défavorable pour les changements de tarifs proposés sur les mêmes bases pour la halte-garderie crèche.

### 12 – Demandes de subventions

Le conseil demande des subventions :

- pour un mur de soutènement au lieu dit La Cour au Premier-Villard (devis de 69 917 euros HT établi par l'entreprise Jamen) ;
- pour un projet d'adduction d'eau avec captage de deux sources dans la combe du Merlet élaboré par le Cabinet Merlin, les services de l'Etat (DDAF) et du conseil général en liaison avec le schéma d'alimentation en eau potable. Ce projet permettra d'alimenter les chalets de la combe du Merlet, le gîte d'alpage et le réservoir des Perrières (travaux estimés à 455 000 euros HT). Cette demande sera adressée auprès du conseil général et à l'Agence de l'eau (6 voix pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon et 1 abstention : Nicolas Revol). Pour ce projet le conseil autorise le passage des conduites d'eau sur les propriétés communales dans la combe du Merlet (6 voix pour, 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon et 1 abstention : Nicolas Revol).

### 5 – Eau potable

Le conseil adopte le schéma directeur d'alimentation en eau potable établi par le Cabinet Merlin. Ce schéma comporte une description de l'état actuel de la distribution d'eau, un diagnostic quantitatif de la situation, un diagnostic qualitatif (résultats d'analyses) et des propositions d'aménagement pour l'avenir, avec l'étude des deux solutions possibles, la connexion sur le réseau du syndicat de moyenne Maurienne et le captage des sources du pic nord et du pic sud du Merlet.

### 6 – Voirie

Le conseil confirme le choix de l'entreprise Martoïa pour les différents travaux de voirie de la commune (36 078 euros) après reprise des propositions sur un cahier des charges strictement équivalent avec une entreprise concurrente.

### 7 – Divers

Le conseil :

- s'engage à commencer en 2008 les travaux de voirie, de réfection du mur de soutènement à La Cour, et d'adduction d'eau si les subventions demandées au conseil général sont accordées ;
- décide l'adhésion de la commune à l'Association des maires ruraux de France ;
- décide, considérant que le chemin rural bordant la parcelle section M numéro 1075 est fermé au-delà de cette parcelle et n'est plus emprunté actuellement, d'autoriser par dérogation M. Michel Martin-Garin à planter sa chambre de bois à une distance de 1,02 m de la limite du chemin.

**LA CAVE JEANDET**  
Vins Fins - Champagne - Spiritueux  
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année  
11, Place de l'Hôtel de Ville  
73000 Chambéry  
Tél. 04 79 85 61 65

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS  
REVÉTEMENTS DE SOLS**  
**MORINI Alain**  
R.M. 19274 73  
73130 LA CHAMBRE  
Tél. 04 79 56 22 56

**HÔTEL RESTAURANT  
DE LA POSTE**  
Logis de France, Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS  
Tél. 04 79 56 25 33

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy  
Tél. 04 50 57 12 05

## SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU  
12 AVRIL 2007

Absents : Norbert Combet, Delphine Ferroud, Eric Pommier et Hervé Tardy (procurations données, respectivement, à Robert Bozon, René Mugnier, Xavier Mugnier et Jacques Maurino).

Le compte rendu de la précédent réunion est adopté par 8 voix pour, 1 contre (Robert Bozon) et 2 abstentions (Jacques Maurino et Hervé Tardy).

## 1 – Comptes administratifs (CA) 2006

- Budget général. Le conseil adopte (6 voix pour et 4 abstentions : Robert Bozon, Norbert Combet, Jacques Maurino et Hervé Tardy, le maire ne prenant pas part au vote) le CA qui dégage un excédent de 719 007 euros en fonctionnement et un excédent de 236 453 euros en investissement. Ce qui ramène l'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2006 à 117 243 euros. Au cours de la discussion, Jacques Maurino a demandé ce qui justifiait l'écart entre le montant voté du compte 623 des dépenses de fonctionnement (6 500 euros) et le total réalisé (14 099,48 €). Une réponse lui sera donnée lors de la prochaine réunion. Il a aussi demandé pourquoi les subventions n'étaient pas encore encaissées par la commune ? Réponse : les subventions sont accordées mais elles n'ont pas été versées car les chantiers ne sont pas terminés.

- Service des gîtes. Le CA, qui dégage des excédents de 17 228 euros en fonctionnement et 26 052 euros en investissement (d'où un excédent d'investissement cumulé de 39 955 euros) a été adopté à l'unanimité (à noter que la taxe de séjour est perçue par la communauté de communes qui la reverse à la Maison du tourisme).
- CCAS. Le CA, adopté par 9 voix pour et 1 abstention (J. Maurino), indique un déficit de 5 864 euros ce qui porte le déficit cumulé au 31 décembre 2006 à 8 257 euros.

## 2 – Taux d'imposition 2007

Les taux d'imposition 2006 sont reconduits pour 2007 soit 0,01 % pour la TH, 48,90 % pour le FB et 0,17 % pour le FNB. Le produit fiscal sera de 1 090 323 euros.

## 3 – Budgets primitifs 2007

- Budget général. Le conseil adopte le budget 2007 par 7 voix pour et 4 contre : Robert Bozon, Norbert Combet, Jacques Maurino, Hervé Tardy (lire page 11). Dans la discussion Jacques Maurino a posé les questions suivantes : pourquoi la commune paie-t-elle le matériel de la Maison du tourisme dans la salle des fêtes ? Ces dépenses n'étaient-elles pas prévues au marché ? ; coût du

cimetière (réponse : 542 700 euros environ qui comprennent le cimetière, des caveaux, l'aménagement d'un parking) ; quels sont les hameaux concernés par l'enfouissement des réseaux secs ? (réponse : Lachal, Les Moulins pour le lot n°1, le Châtelet et le Comberousse pour le lot n°2). Avant l'adoption de ce budget, le conseil a pris connaissance d'une lettre de M. Bouvard, député de la Savoie, qui indique faire étudier les possibilités du département de la Savoie compte tenu des déplacements constatés au sujet de la construction de la voie d'accès au domaine skiable.

- Service des gîtes. Le budget adopté s'équilibre à 60 000 euros en fonctionnement et à 72 783 euros en investissement.
- CCAS. Le budget du CCAS adopté s'équilibre à 12 500 euros.

## 4 – Convention

Le conseil accepte la convention d'assistance technique foncière présentée par M. Albert, expert foncier (La Ravoire), concernant les différentes missions foncières relatives à l'aménagement de la RD 927 dans la traversée du Chef-lieu. Les tarifs sont identiques à ceux adoptés par le conseil municipal le 22 janvier 2007 pour d'autres missions de ce type.

## 5 – Embauche

Le conseil décide de recruter un agent contractuel afin d'effectuer les travaux d'entretien du fleurissement de la commune du 2 mai au 30 septembre 2007 (indice brut 281) à temps non complet en mai et septembre (17 h 30 par semaine) et à temps complet de juin à août (35 heures par semaine).



■ Le nouveau pont de Nantchenou (à gauche).

## 6 – Indemnités de fonction

Le conseil adopte le montant brut des indemnités de fonction (632,85 € pour le maire et 245,69 € pour les adjoints).

## 7 – Travaux

Le conseil est informé que la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking (80 places, avec aire de retourement à La Pierre) et de l'adduction en eau potable à Nantchenou à partir du Chef-Lieu a été confiée à la DDE de Chambéry.

Par ailleurs le conseil décide d'attribuer :

- les travaux d'aménagement du carrefour des Roches/RD 927 à l'entreprise Truchet SAS (Saint-Jean-de-Maurienne, 2 candidats ayant soumissionné) pour un montant de 104 035,82 € HT (rabais de 2 %). Cette entreprise qui avait déjà obtenu ce mar-

ché (79 245 euros, signé en septembre 2006) n'a pas accepté la réactualisation de son offre de prix ;

- les travaux de construction de la nouvelle voie d'accès au domaine skiable à la SA Moulin TP (agence de Brignoud) pour le montant de 2 287 753,33 € HT ;

- les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électriques et Télécom) du lot n°1 (Lachal et Les Moulins) et du lot n°2 (Le Châtelet et le Comberousse) à l'entreprise Gramari SAS (Passy) pour des montants respectifs de 537 517,10 € HT et de 242 435,70 € HT.

## 8 – Divers

- Immobilier (lire ci-contre).

- Téléphonie mobile. Il est acquis que le pylône sera implanté au sommet de l'Ormet (arrivée du télésiège). La visite technique a eu lieu durant la semaine du 23 au 27 avril dernier. La maîtrise d'œuvre est prévue pour la semaine 21 et la consultation des entreprises lors de la semaine 25. La réalisation des travaux est prévue pour la fin de l'année 2007.

- Subventions. Le conseil attribue 7 000 euros à l'association Chambéry cyclisme organisation, à l'occasion de l'arrivée du Tour des Pays de Savoie à Saint-Colomban le 3 juin prochain ; 1 000 euros à l'association Station Fleurie ; 500 euros à l'association Patrimoine et Culture et 200 euros au Sou des écoles pour l'organisation d'une journée loisirs au parc Walibi.
- Communauté de communes. Avant la réunion du conseil de la communauté de communes du 13 avril 2007, les élus communautaires reçoivent le projet des nouveaux statuts.

A la fin de la réunion, Alfred Bozon demande quelle est la subvention attribuée au cimetière (réponse : 32 800 euros sur les 450 000 euros que coûtent les travaux), et l'emprunt qui sera réalisé en 2007 (réponse : 5 millions d'euros dont 3 millions qui n'ont pas été réalisés l'an dernier). A Francis Martin-Fardon, il est précisé que, dans l'attente des résultats officiels de l'Insee, le recensement 2007 de la population est de 227 habitants (*NDLR : ce résultat est obtenu en ajoutant au nombre d'habitants recensés (171) un habitant pour 7 résidences secondaires. Il sert à l'attribution de la dotation globale forfaitaire aux communes*). Enfin, suite à une question sur le hangar agricole construit au Châtelet par Nicolas Rostaing-Troux, il est indiqué qu'aucune demande de permis n'a été déposée. Qu'ensuite Nicolas Rostaing-Troux a fait une demande, mais incomplète. Depuis plus rien. En conséquence le maire indique qu'il va porter plainte pour cette construction et pour le fumier. Le conseil est informé que Nicolas Rostaing-Troux n'a pas donné de réponse au sujet des fumières.

Ces terrains, une fois récupérés, devraient permettre à M. Maulin de lancer des constructions conformément au permis de construire qu'il a obtenu (mars 2007) au nom de la société civile immobilière (SCI) La route des alpages (déclarée en mai 2007 ; gérants : M. et Mme Gaston Maulin).

● SÉANCE DU  
15 JUIN 2007

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 juin 2007), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absent : Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier).

## 1 – Immobilier

Le conseil est informé des derniers développements concernant ce sujet (lire ci-dessous).

## 2 – Plan local d'urbanisme

Avant de lancer la révision du plan local d'urbanisme (PLU) pour autoriser des constructions en front de neige, le conseil municipal souhaite une réunion avec M. Maulin – demandeur – pour connaître ses projets. Le principe d'une réunion d'information avec les habitants de La Pierre est retenu.

## 3 – Travaux

Le conseil est informé de l'état d'avancement des travaux entrepris dans la commune :

- pont de Nantchenou : les travaux sont terminés mais la société Camponon demande un supplément de 101 940 euros comme indemnités suite au retard dans le démarrage des travaux et nécessité d'adapter le projet suite au débordement du Glandon. L'ancien pont deviendra piétonnier.

## IMMOBILIER

Un dossier dans l'attente  
d'une décision de justice

Afin de récupérer les terrains qu'elle a vendus à la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE) pour la construction de 700 lits au Mollaret (106 000 euros pour 8 856 m<sup>2</sup>), la commune de Saint-Colomban a engagé une action en justice en faisant valoir que ces constructions n'ont pas commencé deux ans après l'obtention par cette société, le 4 novembre 2004, du permis de construire nécessaire à cette opération. Après plusieurs renvois (17 février et 16 mars, à la demande des promoteurs) le tribunal de grande instance d'Albertville a examiné cette affaire le 11 mai dernier. Son jugement a été mis en délibéré au 13 juillet 2007.

Outre la restitution des terrains du Mollaret, la commune demande également 385 000 euros de dommages et intérêts, une somme équivalente à celle que réclamerait à nouveau M. Gaston Maulin (16 mai 2007) au titre des pénalités que la commune s'est engagée à verser à la Satvac pour lits non construits à Noël 2006 conformément à l'accord adopté par le conseil municipal le 30 septembre 2005 (700 lits environ ; pénalités de 500 à 600 euros par lit non construit).

Ces terrains, une fois récupérés, devraient permettre à M. Maulin de lancer des constructions conformément au permis de construire qu'il a obtenu (mars 2007) au nom de la société civile immobilière (SCI) La route des alpages (déclarée en mai 2007 ; gérants : M. et Mme Gaston Maulin).

- pour l'enfouissement des réseaux secs, le cimetière, la station d'épuration, la route d'accès au domaine skiable et le carrefour des Roches : rien à signaler.

- pour l'implantation du pylône nécessaire à l'amélioration du réseau de téléphonie mobile, après un premier appel d'offre infructueux, un second a été lancé dont les résultats seront connus courant juin.

## 4 – Divers

Le conseil :

- décide de contracter un emprunt à hauteur de 5 millions d'euros en fonction des besoins (à 4,50 % sur 20 ans ou 4,45 % sur 15 ans) ;

- élit ses 5 délégués à la communauté de communes : René Mugnier, Patrick Louadoudi, Henri Girard, Xavier Mugnier (7 voix) et Alain Rostaing (6 voix). H. Tardy n'a obtenu que 5 voix.

- approuve un avenant pour la chapelle de La Pierre (pour les peintures intérieures : 6 800 euros) et le garage des dameuses (enrocement le long du ruisseau de Bellard : 5 200 euros et adaptations électriques : 4 400 euros).

Suite à une question, il est indiqué que le devenir de l'ancien garage de la dameuse n'est pas déterminé, ce bâtiment étant situé au PLU dans une zone où on ne peut pas construire des logements.

A la Perrière, la société PISE a également acheté des terrains pour construire la 2<sup>e</sup> tranche mais la mairie de Saint-Colomban a demandé au trésor public de ne pas encaisser le règlement de cette acquisition qui a été effectué le 24 novembre 2006 auprès du notaire. Selon, René Mugnier, maire de Saint-Colomban, les responsables de la société PISE « n'ont jamais eu l'intention de construire, leur objectif étant plutôt de réaliser une opération financière ».

A la Perrière, PISE est également propriétaire du bâtiment G dont la construction a commencé en octobre 1998. Il faisait partie d'un programme immobilier porté par la société immobilière des Villards (SIV, créée le 26 mars 1998) et visant à construire une 2<sup>e</sup> tranche de logements. Mais en décembre de la même année la construction est arrêtée faute de financement laissant le bâtiment en l'état. Le 21 décembre 2001 la SIV est placée en liquidation judiciaire et, depuis, les principaux actionnaires de cette société sont en justice pour régler leurs litiges.

Dernièrement, on apprenait que Roger Salvador, initiateur de cette opération, aurait des ennuis judiciaires pour une affaire qui pourrait être liée à ce programme immobilier, et que Jean-Marie Bourgeois, principal actionnaire de la SIV, aurait trouvé la mort alors qu'il était seul dans les bureaux de la SETEB, sa société de chauffage, climatisation et ventilation, dont le siège est à Douai. Il avait 61 ans.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ● SÉANCE DU 13 AVRIL 2007

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (27 juin 2007), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Par rapport à la configuration habituelle de la communauté de communes (7 représentants pour la commune de Saint-Alban et 7 pour la commune Saint-Colomban, sur les 8 attribués statutairement aux deux communes, 2 délégués « démissionnés » – un dans chaque commune – n'ayant pas été remplacés) étaient absents : Christian Roche (procuration à Daniel Quézel-Ambrunaz), Annie Bordas (procuration de Georges Quézel-Ambrunaz) et Eric Pommier (procuration à Xavier Mugnier).

Pour cette réunion, M. Louadoudi avait demandé à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines d'être représentée par 8 délégués. Cette commune n'a pu en élire que 6 dont 3 étaient absents : Marie-Claude Charpentier, Valérie Girard et Jocelyne Bérard (procurations données respectivement à Michel Vinit, Daniel Périnet et François Combet).

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président de la communauté de communes indique que ce sont les statuts actuels qui préminent. Ceux-ci prévoient que les 2 communes membres de la communauté de communes avant extension sont représentées à parité par 8 délégués chacune. D'où sa décision, interprétant l'arrêté du préfet comme une extension de fait de la communauté de communes à Sainte-Marie, d'inviter cette commune à élire 8 délégués et à participer à cette réunion.

En réponse, Georges Quézel-Ambrunaz considère que les délégués de la communauté de communes sont au nombre de 14 et que les élus de Sainte-Marie-de-Cuines n'en font pas partie. Il indique que la commune de Saint-Alban introduira des recours contre toutes les délibérations qui seraient votées par les élus de Sainte-Marie.

#### 1 - Comptes administratifs 2006

Le compte administratif du budget principal et le compte administratif des gîtes sont adoptés par 8 voix pour, 4 abstentions et 7 voix contre (Patrick Louadoudi ne prenant pas part au vote). Pour justifier la position des élus de sa commune (2 se sont prononcés pour et 4 se sont abstenu), Michel Vinit, maire de

Sainte-Marie-de-Cuines, a indiqué : « On vote pour car on a confiance. »

#### 2 - Taux d'imposition 2007

Le conseil fixe le taux de la taxe professionnelle à 29,64 %.

#### 3 - Budget primitif 2007

Le conseil approuve (11 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre) le projet de budget 2007 (*lire page 11*).

#### 4 - Statuts de la communauté de communes

Georges Quézel-Ambrunaz intervient pour demander un nombre équivalent de délégués (5/5/5), des compétences élargies au personnel, à l'eau et à l'assainissement, etc. Pour René Mugnier, il n'est pas question d'intégrer l'eau dans les compétences de la communauté de communes. Pour Patrick Louadoudi tout est évolutif et discutable mais Saint-Alban ne doit pas déposer des recours. M. Vinit propose « de mettre par écrit ce qui ne va pas afin qu'on en discute ». Finalement les statuts (avec 5 délégués pour Saint-Colomban, 4 pour Sainte-Marie-de-Cuines et 2 pour Saint-Alban) sont adoptés par 13 voix pour et 7 contre, et le principe d'une négociation est retenu.

#### 5 - Divers

Le conseil :

- approuve une convention avec l'ONF pour les sentiers de proximité, et avec le CAUE chargé d'animer la concertation pour le projet de la ZAC (7 200 euros) ;
- attribue 500 euros à l'association Patrimoine et culture ; 3 500 euros au GDA de moyenne Maurienne (7 abstentions) ; 1 500 euros à la Villarne ; 2 000 euros à l'AFP intercommunale (1 voix contre : Henri Girard et 2 abstentions : Michel Vinit) ; 150 euros au Sou des écoles ; 500 euros à l'association Vivre au Villard (1 abstention : Georges Quézel-Ambrunaz) ; 1 500 euros au CAF (Michel Donda ne prenant pas part au vote). Pour allouer 2 000 euros à l'AFP de la combe du Nant il y a eu 7 voix pour, 6 abstentions et 7 contre.
- est informé qu'une subvention de 311 000 euros a été attribuée pour la rénovation de la salle des fêtes.

En fin de réunion, Jacqueline Dupenloup pose deux questions : 1) la réunion de ce soir s'est-elle déroulée sur la base des statuts adoptées en juillet 2006 ? Réponse de Patrick Louadoudi : oui ; 2) Pour l'intégration de Sainte-Marie-de-Cuines, existe-t-il un texte autre que l'arrêté du préfet qui le stipule ? Réponse : Non, c'est de la responsabilité du président après l'arrêté du préfet.

En fin de séance P. Louadoudi demande aux 3 communes de nommés leurs délégués conformément aux statuts adoptés ce jour.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### La commune de Saint-Alban dépôse deux recours et négocie de nouveaux statuts

La commune de Saint-Alban a décidé(1) de déposer un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral du 22 mars 2007 selon lequel « [...] la commune de Sainte-Marie-de-Cuines est autorisée à adhérer à la communauté de communes de la vallée du Glandon ». Cet arrêté a été notifié à la commune de Saint-Alban le 26 mars 2007.

Pour la commune de Saint-Alban deux des attendus justifiant cet arrêté sont erronés :

- la délibération du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines du 23 février 2006 : aucune délibération n'a été prise au cours de ce conseil, le compte rendu de séance en fait foi(2).
- le conseil communautaire du 24 novembre 2006 n'a pas approuvé l'entrée de Sainte-Marie-de-Cuines dans la communauté de communes, le vote à bulletin secret ayant donné 7 voix pour, 7 voix contre. Dans un courrier du 28 février 2007, adressée à la commune de Saint-Alban, Mme le sous-préfet de Saint-Jean de Maurienne confirme ce fait : « Le scrutin secret ayant conduit à un partage des voix : 7 voix pour, 7 voix contre, aucune majorité ne s'est dégagée et la proposition doit être rejetée. En effet, en cas de scrutin secret, l'ensemble des voix a la même valeur comme le précise l'article L. 2121-20 du CGCT : "lorsqu'il y a partage des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante." »

Pour la commune de Saint-Alban, les conditions fixées par l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ne sont donc pas remplies.

Par ailleurs, suite à la publication de cet arrêté, le conseil de la communauté de communes a été convoqué le 13 avril 2007 avec une composition non conforme aux statuts puisque six « délégués » de Sainte-Marie-de-Cuines y ont participé et ont pris part aux votes (*lire ci-dessous*). Pour le conseil municipal de Saint-Alban : « L'arrêté du 15 décembre 2001 transformant le district de la vallée des Villards en communauté de communes, et celui du 15 avril 2005 fixant le nombre de délégués des deux communes membres n'ont été ni abrogés ni remplacés par un autre : la communauté de communes de la vallée du Glandon comporte bien les deux communes de Saint-Alban et Saint-Colomban représentées chacune par 8 délégués. » « La présence à la réunion de la communauté de communes du 13 avril 2007 de 3 conseillers municipaux de Sainte-Marie, porteurs chacun d'une procuration, pouvait être admise s'ils

s'étaient comportés en observateurs. Au nom des délégués de Saint-Alban le maire a observé en début de séance qu'ils ne sauraient participer aux votes sur les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. »(1)

Le président de la communauté de communes n'a pas suivi cet argumentation et a fait participer les six « délégués » de Sainte-Marie à tous les votes dont l'adoption du compte administratif 2006 et du budget 2007 pour lesquels « ils n'étaient évidemment pas le moins du monde concernés ». Pour Saint-Alban, le vote le plus curieux « a cependant été, en dernier point de l'ordre du jour, le vote des statuts de la communauté à trois communes, les communes passant de deux à trois et la représentation de Sainte-Marie-de-Cuines devant alors 4 délégués. » Et, à la date du 26 mai 2007, la commune de Saint-Alban n'a toujours pas « reçu communication, malgré des demandes orales et écrites, les délibérations prises au cours de cette réunion ».

Compte tenu de « l'illégalité manifeste de la réunion du conseil communautaire du 13 avril 2007 », le conseil de Saint-Alban a donc également décidé de déposer(1), auprès de Mme le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne et du préfet de la Savoie, un recours gracieux pour demander l'annulation de l'ensemble des délibérations prises au cours de cette réunion.

Cependant, depuis la réunion du conseil communautaire du 13 avril dernier, conseil élargi à la commune de Sainte-Marie-de-Cuines pour faire adopter le compte administratif 2006 et le budget 2007 – qui autrement ne l'auraient pas été... – des négociations ont été engagées entre les trois communes qui pourraient conduire à l'adoption de nouveaux statuts marqués par une large extension des compétences (notamment de l'eau...), une meilleure prise en compte des projets de Saint-Alban et un nombre identique de délégués pour les trois communes (5 représentants). En cas d'accord, Saint-Alban pourrait retirer ses recours.

En attendant, et conformément aux statuts votés le 13 avril, le conseil municipal de Saint-Colomban a élu (le 15 juin) ses 5 délégués, et celui de Sainte-Marie-de-Cuines a élu (le 19 juin) les 4 siens : Marie-Claude Charpentier, François Combet, Michel Vinit et Daniel Périnet.

(1) Réunion du conseil municipal du 26 mai 2007. Décision adoptée par 7 voix pour et 2 contre : Armand Cartier-Lange et Emile Quézel-Yoyon.

(2) Pour la même raison, les 4 élus de l'opposition au sein du conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines ont déposé un recours contre l'arrêté du préfet du 22 mars 2007.

## POINT DE VUE

### Vous avez dit bizarre ?

Il devient de plus en plus difficile pour un auditeur moyen de comprendre la logique des élus de la communauté de communes de la vallée du Glandon (élargie ?).

En effet, il est surprenant d'assister à une réunion à laquelle sont conviés des élus qui prennent part au vote de toutes les questions à l'ordre du jour sans qu'aucun vote préalable n'ait modifié la composition de l'assemblée. L'évitement régulière d'élus communautaires était faite auparavant avec beaucoup plus de clarté. Y verra-t-on réellement plus clair à trois communes qu'à deux ?

L'ordre du jour de la réunion de ce 13 avril s'est pourtant déroulé comme annoncé. On a d'abord voté le compte administratif 2006, puis le taux de la taxe professionnelle, puis le budget primitif 2007. Enfin, on a voté les nouveaux statuts de la communauté de communes.

Alors que jusque-là, après de multiples changements dus au jeu des chaises musicales, on votait à 14 (7 de Saint-Colomban et 7 de Saint-Alban),

on a voté ce soir-là à 20 (7 de Saint-Colomban, 7 de Saint-Alban et 6 de Sainte-Marie-de-Cuines), puis on a voté la modification des statuts accordant 5 délégués à Saint-Colomban, 4 délégués à Sainte-Marie-de-Cuines et 2 à Saint-Alban, soit 11 alors que les élus de Saint-Alban demandaient 5 plus 5 plus 5, soit 15.

Il sera intéressant de consulter le compte rendu de cette réunion, en espérant que le secrétaire de séance aura réussi à y retrouver les siens et à faire que 1 plus 1 égalent 2 ou peut-être 1 plus 1 plus 1 égalent 3.

On peut être optimiste à ce sujet car chaque conseil municipal n'aura plus besoin de jouer au jeu des chaises musicales, enverra enfin ses meilleurs représentants et on pourra continuer à foncer. De plus, l'aide des nouveaux arrivants pourrait être la bienvenue afin de changer plus facilement de braquet et d'éviter les dérapages incontrôlés.

**Yves Bonnivard**

**Laurent MARTIN-COCHER**



○ chauffage - sanitaire  
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE  
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

PAINS  
PÂTISSERIE  
SOUVENIRS

J.-L.  
TABOURY  
Tél. 04 79 59 48 59

Spécialité marjolaine - chocolats maison

SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile

73130 St-Etienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 34 01

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

## M. Michel Bouvard réélu député de la Savoie

Très implanté dans le département, Michel Bouvard (UMP) a été réélu pour la 4<sup>e</sup> fois député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Savoie (Chambéry sud, Maurienne) avec 54,57 % des voix, battant la socialiste Bernadette Laclais (PS) qui a totalisé 45,43 %.

### ELECTION PRÉSIDENTIELLE (22 AVRIL ET 6 MAI 2007)

#### ■ Saint-Alban

• **Premier tour.** I. : 163 ; V. : 140 (85,89 %) ; A. : 23 (14,11 %) ; E. : 140.

S. Royal (PS) : 48 (34,29 %) ; N. Sarkozy (UMP) : 40 (28,57 %) ; François Bayrou (UDF) : 16 (11,43 %) ; J.-M. Le Pen (FN) : 12 (8,57 %) ; Marie-Georges Buffet (PCF) : 11 (7,86 %) ; Olivier Besancenot (LCR) : 4 (2,86 %) ; Dominique Voynet (Verts), José Bové (Alter-mond.) Philippe de Villiers (MPF) et Gérard Schivardi (PT) : 2 (1,43 %) ; Frédéric Nihous (CPNT) : 1 (0,71 %) ; Arlette Laguiller (LO) : 0.

• **Second tour.** I. : 163 ; V. : 147 (90,18 %) ; A. : 16 (9,82 %) ; B. et N. : 5 ; E. : 142.

Ségolène Royal (PS) : 78 (54,93 %) ; Nicolas Sarkozy (UMP) : 64 (45,07 %).

#### ■ Saint-Colomban

• **Premier tour.** I. : 332 ; V. : 268 (80,72 %) ; A. : 64 (19,28 %) ; B. et N. : 2 ; E. : 266.

N. Sarkozy (UMP) : 87 (32,71 %) ; S. Royal (PS) : 64 (24,06 %) ; François Bayrou (UDF) : 56 (21,05 %) ; J.-M. Le Pen (FN) : 32 (12,03 %) ; Dominique Voynet (Verts) : 7 (2,63 %) ; Olivier Besancenot (LCR) et José Bové (Alter-mond.) : 5 (1,88 %) ; Marie-Georges Buffet (PCF), Philippe de Villiers (MPF) et Frédéric Nihous (CPNT) : 3 (1,13 %) ; Arlette Laguiller (LO) : 1 (0,38 %) ; Gérard Schivardi (PT) : 0.

• **Second tour.** I. : 332 ; V. : 272 (81,93 %) ; A. : 60 (18,07 %) ; B. et N. : 16 ; E. : 256.

Nicolas Sarkozy (UMP) : 155 (60,55 %) ; Ségolène Royal (PS) : 101 (39,45 %).

### ELECTIONS LÉGISLATIVES (10 ET 17 JUIN 2007)

#### ■ Saint-Alban

• **Premier tour.** I. : 163 ; V. : 119 (73,01 %) ; A. : 44 (26,99 %) ; B. et N. : 1 (0,84 %) ; E. : 118.

Bernadette Laclais (PS) : 35 (29,66 %) ; Daniel Dufreney (CNI) : 29 (24,58 %) ; Michel Bouvard (UMP) : 21 (17,80 %) ; Michel Vallet (PCF) : 9 (7,63 %) ; Patrick Mignola (MoDem) : 7 (5,93 %) ; Marie-Jeanne Megevand (FN) : 6 (5,08 %) ; Myriam Combet (LCR) : 5 (4,24 %) ; Dominique Tedesco (Communistes) : 4 (3,39 %) ; Elodie Guillerme (Les Verts) : 2 (1,69 %) ; Renée Laurent (PT), Jean-Paul Lang (LO), Ghislaine Socquet-Juglard (La France en action), Josiane Malandri (Génération écologie), Marthe Fauvel (MNR), Angéla Tedesco (Mouvement pour la France), Akim Zeraibi, Jean Blanc : 0.

• **Second tour.** I. : 163 ; V. : 116 (71,17 %) ; A. : 47 (28,83 %) ; B. et N. : 8 ; E. : 108.

Bernadette Laclais (PS) : 64 (59,26 %) ; Michel Bouvard (UMP) : 44 (40,74 %).

#### ■ Saint-Colomban

• **Premier tour.** I. : 332 ; V. : 172 (51,81 %) ; A. : 160 (48,19 %) ; B. et N. : 4 (2,33 %) ; E. : 168.

Michel Bouvard (UMP) : 61 (36,31 %) ; Bernadette Laclais (PS) : 40 (23,81 %) ; Daniel Dufreney (CNI) : 27 (16,07 %) ; Patrick Mignola (MoDem) : 17 (10,12 %) ; Marie-Jeanne Megevand (FN) et Michel Vallet (PCF) : 4 (2,38 %) ; Marthe Fauvel (MNR) et Angéla Tedesco (Mouvement pour la France) : 3 (1,79 %) ; Myriam Combet (LCR), Dominique Tedesco (Communistes) et Josiane Malandri (Génération écologie) : 2 (1,19 %) ; Jean-Paul Lang (LO), Ghislaine Socquet-Juglard (La France en action) et Elodie Guillerme (Les Verts) : 1 (0,60 %) ; Renée Laurent (PT), Akim Zeraibi, Jean Blanc : 0.

• **Second tour.** I. : 332 ; V. : 207 (62,35 %) ; A. : 125 (37,65 %) ; B. et N. : 7 ; E. : 200.

Michel Bouvard (UMP) : 108 (54,00 %) ; Bernadette Laclais (PS) : 92 (46,00 %).

## BRÈVES

► **ASSOCIATIONS.** Deux nouvelles associations ont été créées aux Villards. L'une a son siège à Saint-Alban (au Chef-Lieu). Elle a été déclarée le 31 août 2006 et s'appelle La tête et les mains. Son objectif est de « promouvoir les actions culturelles et artistiques ». L'autre, intitulée Les sons du Glandon, a été déclarée le 19 septembre 2006. Son objectif est « d'organiser des spectacles, des concerts ainsi que des festivals de musique actuelle ». Son siège est fixé chez Julie Gobil (Saint-Colomban) qui en est aussi la présidente.

► **ÉCOLE.** Les deux institutrices de l'école, Céline Cossard et Sandrine Dupont, ont demandé leur changement et obtenu des postes proches de leur domicile respectif (Argentine et Saint-Jean-de-Maurienne). Une opportunité qu'il était probablement difficile de laisser passer. Mais le projet avorté de classe de découverte à Paris qui aurait dû se dérouler à la fin de la présente année scolaire, voyage préparé par les institutrices puis annulé pour de sombres histoires d'arrhes non versées à temps, a probablement aussi laissé des traces. On se souvient que

pour faire aboutir ce projet, une association de parents d'élèves avait été créée pour rechercher des financements. Mais, sous la pression de la mairie de Saint-Colomban, cette association, concurrente du Sou des écoles, s'est auto-dissoute quelques semaines plus tard et le projet de voyage avec elle... A ce jour le mouvement ne fait état que de la nomination sur le poste d'adjointe d'Amélie Caclin, le poste de directeur étant toujours vacant. L'année scolaire s'est achevée par un voyage au parc de loisirs Walibi (20 juin), et par une exposition-conférence (28 juin) montée par les élèves sur le thème : « Problématique d'une station d'épuration aux Villards. Pourquoi ? »

► **CHASSE.** Depuis l'automne l'association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban est secouée par une « affaire ». Suite à une erreur de prélèvement (un mâle au lieu d'une biche), le bureau de l'ACCA a infligé une sanction au fautif. Mais celle-ci ayant été jugée insuffisante, l'affaire – qui concerne des responsables du bureau, membres de la même équipe – a été « communiquée » à un garde chasse et

### NAISSANCES

• Le 19 décembre 2006 à Marseille, de Thylane, fille de Stéphanie et Serge Manenti, et petite-fille de Jean-Paul et Marie-Joséphine Roux (Lachal).

• Le 10 mars 2007 à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), de Lou, fille de Emmanuel et Catherine Blanloïs.

• Le 27 mars 2007 à Grenoble, de Mathis, fils de Carole Bozon et Franck Debrouze, et petit-fils de Daniel et Laurence Bozon (Valmaure).

• Le 4 avril 2007 à Thonon-les-Bains, de Marie, fille de Hervé et Sylvie Lion, petite-fille de Maurice et Annick Lion, et arrière-petite-fille de Georges (†) et Mélanie Lion née Davoli (Martinan).

• Le 9 avril 2007 à Ecully, de Emma, fille de Sébastien Dufour et Nadège Mélinon, petite-fille de Jean-Marie et Danièle Dufour et arrière-petite-fille de Robert et Rose Martin-Cocher (La Pierre).

• Le 11 avril 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Noéline, fille de Marie-Edith Bonnevie et Nicolas Rostaing-Troux (Châtelelet).

• Le 17 avril 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Albane, fille de Eric Pommier et Corinne Cartier-Lange, petite-fille de André et Marcelle Pommier (Châtelelet) et de Jacques et Jacky Cartier-Lange (Premier-Villard), et arrière-petite-fille de Raymond (†) et Emma Bozon-Vialle (Lachenal) et de Emmanuel (†) et Emma Favre-Trosson (Châtelelet).

• Le 26 avril 2007 à Marseille, de Héloïse, fille de Claire Tronel-Peyroz et Ghislain Noël, petite-fille de Jean-Pierre et Bernadette Tronel-Peyroz, et arrière-petite-fille de Joséphine et Marius (†) Tronel-Peyroz (Lachal) et de Janette (†) et Victor Dalmasso.

• Le 21 mai 2007 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Anatole, fils de David Pille et Julie Gobil (Comberousse) et petit-fils de Philippe et Danièle Gobil (Eglise).

### DÉCÈS

• De M. René Martin-Cocher (Martinan), le 14 mai 2007 à La Tronche (92 ans).

• De M. Maurice Favre-Mot (Lachal), le 22 mai 2007 à Cannes (58 ans).

• De Mme Marie Rebières (Lachal), le 12 juin 2007 à Tarascon (80 ans).

### DISTINCTION

• Par décret du 14 novembre 2006 (paru au Journal officiel du 15 novembre 2006), M. Gaston Maulin « président directeur général d'une société de remontées mécaniques, 56 ans d'activités professionnelles et de services militaires » a été élevé au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite national dans le contingent réservé au ministère délégué au tourisme.

### RECTIFICATIF

• Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article consacré à la soirée de chant chorale organisée au profit du Sou des écoles (*Le Petit Villarin* numéro 139, mars 2007), le buffet qui a suivi la représentation n'a pas été offert par la commune de Saint-Colomban mais par la chorale Villarine.

Pour publication  
dans *Le Petit Villarin*  
les textes, les documents,  
les avis de naissances, de mariages,  
et de décès peuvent être transmis :  
• par voie postale  
**Le Petit Villarin**  
21, rue Albert-Dubout  
34130 – Mauguio  
Tél. : 04-67-29-45-43  
• par courriel :  
[lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr)

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

## LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0710 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jacqueline Dupenloup, Jeannine Martin-Garin (†), Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : [lepetitvillarin@wanadoo.fr](mailto:lepetitvillarin@wanadoo.fr) ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Montpellier ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

mobiles homes et de 4 gîtes à Sainte-Foy-de-Belvès (Dordogne). A pied d'œuvre depuis le 1<sup>er</sup> mai, Nathalie Moniez va diriger une équipe de 30 personnes. Impliquée dans la vie villarine, elle fut candidate malheureuse aux élections municipales de 2001. C'est Pascale Amselem (fille de Claire et Denis Jamin, Premier-Villard), qui la remplace secondée par Blandine Bozon-Verduraz et Amandine Favre-Bonté.

► **BÉTON « POURRI ».** La communauté de communes va faire jouer les assurances pour des travaux (intérieurs) à la cure de Saint-Colomban et au presbytère de Saint-Alban ainsi qu'un abri poubelle à Saint-Alban. Ailleurs en Maurienne c'est plus important comme à La Toussuire où quatre remontées mécaniques vont être démontées et reconstruites. Pour faire face, la société Vicat (Aiton), qui a livré ces ciments défectueux, a provisionné dans ses comptes 14 millions d'euros soit 4,5 % de son résultat net 2006...

► **CADASTRE.** Le cadastre des deux communes est numérisé et le système informatique d'exploitation permet toutes les recherches : plans cadastraux, listes de parcelles, listes de parcelles voisines d'un chemin ou d'une autre parcelle, recherche de propriétaires, mesures de distances, de surfaces, périmètre et surface d'un secteur, etc. Le système permettra également bientôt de consulter les réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone), le PLU, la voirie, etc.